CONVERGENCES

Rencontres ° Politiques ° Agriculture ° Alimentation

Vendredi 14 Mars 2025

www.ratav.org

Jonathan Caillet (RATaV)
Présentation de la matinée

Programme

9h30 – 11H Témoignages d’experts

Caroline Amrom (SYTRA)
Parcel, L'outil de calcul d'empreinte alimentaire locale

Simon Lechat (Manger Demain)
Guide pour des marchés publics plus durables

Benoît Georges (SPW ARNE)
Outiller les élus locaux au bénéfice de l’agriculture et du territoire

Françoise Ansay (Terre-en-vue)
La terre agricole publique : levier d’une action politique

11h - 12h Salon des mandataires

Chemise à rabats

RATaV

Votre partenaire privilégié pour mettre en place des projets en lien avec l'alimentation durable
www.ratav.org

Parcel

L'outil de calcul d'empreinte alimentaire locale
https://parcel-wallonie.be/

Marchés publics

Guide pour un marché public alimentaire durable (Manger Demain)
https://tinyurl.com/4dwmk5v2

Guide pour l'achat de denrées alimentaires durables dans les collectivités d'enfants (FWB)
https://tinyurl.com/5n7mcs7w

Le Green deal cantines durables
https://www.mangerdemain.be/green-deal-cantines-durables/

Sources d'inspiration pour vos politiques communales

Alimentascope
https://mangerdemain.notion.site/alimentascope

Outils de gestion de vos terres publiques
https://tinyurl.com/yakp4y9w

État de l'agriculture wallonne par commune
https://tinyurl.com/2yaz75w9

Les éditions du Service public de Wallonie
https://ediwall.wallonie.be/

Des projets concrets

CRE@FARM : la mise à disposition de terrains publics liégeois au profit de producteurs
https://alimentation-locale.liege.be/creafarm

CREASSA : Bien manger dans ma commune
https://www.collectif-ssa.be/ssa/plaidoyer/

Terre-Emploi : groupement d'employeurs
https://www.terre-emploi.be/

RATaV

info@ratav.org

Qu’est-ce que le RATaV ?

Une vision définie avec une trentaine de partenaires

Verviers Entreprenez!
VEDIA
Terre d'herbage – Comptoir de producteurs
ADL Dison
Le Cercle Intermills
Centre de compétence forem formalim
Otra Vista
FRW
GAL Pays de Herve
signum
Parc naturel des Sources
Vervicoop – «Super» marché coopératif
Centre IFAPME Liège-Huy-Verviers
unis verts paysans – coopérative citoyenne
Cap terre asbl
en chemin
step
Les consom'acteurs de la Hoegne
Histoire d'un grain
Croc'Espace – Restaurant pédagogique – Verviers
Parc naturel Hautes Fagnes Eifel – Naturpark Hohes Venn Eifel
Positive Impact
MIREV
Terre Emploi
Invent'terre
Verviers ciep
ep Equipes Populaires
De Bouche à Oreille asbl
Terre d'herbage – Comptoir de producteurs
ADL Lontzen Plombières Welkenraedt

Les missions du RATaV

Animer

le territoire et fédérer ses acteurs

Informer

et orienter les professionnels

Structurer

et animer les filières

Sensibiliser

et rencontrer les publics

Animer

Le territoire et fédérer ses acteurs

Informer & orienter les professionnels

Individuellement:

Statut juridique / personnes ressources & transmission / revenus complémentaires / pérennisation de l'activité / diversification / location / mutualisation des biens & services / e-shop / communication

Collectivement:

Structurer

Et animer les filières

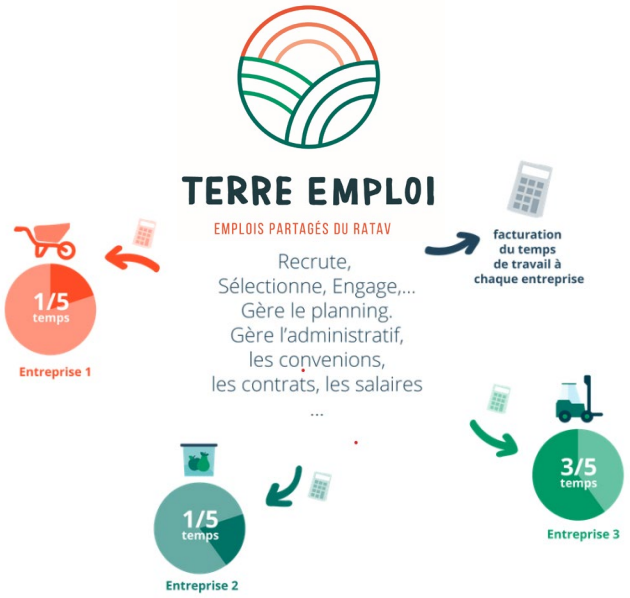

Sensibiliser

Et rencontrer les publics

Le RATaV comme partenaire privilégié des élus et agents du territoire

CONVERGENCES

a Les cantines des écoles de Baelen ont le label "Cantine durable"

Le 24 décembre dernier, les cantines scolaires de Baelen ont reçu le label "Cantine durable" et l'attribution d'un premier "radis".

"Pour atteindre ces objectifs, nous avons constitué un comité local "Manger Demain" avec les cantinières, les directrices des deux écoles et moi-même, alors échevin de l'enseignement. Nous avons bénéficié de l'accompagnement de la cellule de la Région wallonne et avons également profité d'une aide appréciée du Réseau Alimentaire de l'Arrondissement de Verviers. Leur nutritionniste, France Bairin, a en effet fourni un accompagnement personnalisé en cuisine ainsi qu'en classe, pour sensibiliser les élèves au "bien manger"", précise encore le conseiller communal à Baelen.

28.02.2018

Signature de la charte de Milan par les élus locaux de l'arrondissement de Verviers

CONVERGENCES

L’alimentation, un sujet essentiel dont il faut s’emparer!

La SUPRACOMMUNALITÉ constitue un vrai levier pour amplifier les projets vertueux pour l'arrondissement de Verviers

Réfléchissons ensemble à des projets pour transformer en profondeur le territoire

Interreg Co-funded by the European Union

North-West Europe

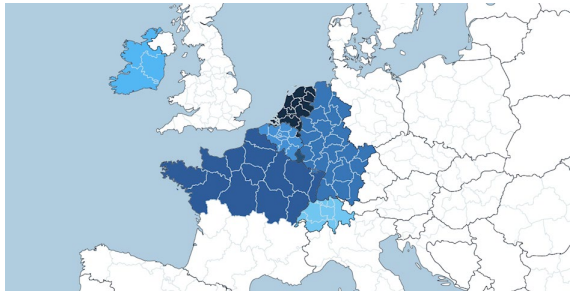

Interreg Cofinancé par l'Union Européenne

Meuse - Rhin (NL - BE - DE)

Interreg Cofinancé par l'Union Européenne Kofinanziert von der Europäischen Union

Grande Région | Großregion

Merci pour votre attention

www.ratav.org –
info@ratav.org

Caroline Amrom (SYTRA)

Parcel, L'outil de calcul d'empreinte alimentaire locale

Nourrir la Wallonie aujourd’hui et demain

Et si on reconnectait production et consommation?

14 Mars 2025

SYTRA transition of food systems

BASIC
Bureau d’Analyse Sociétale d’Intérêt Collectif

Avec le soutien de la Wallonie

A propos de SYTRA

Equipe de recherche de 12 membres :

- 4 Doctorants,
- 7 Assistants de recherche et
- Professeur Philippe Baret

Basée à Louvain La Neuve

Principes d'action

- Inclusivité
- Transdisciplinarité

Thematiques de recherche

Chaines de valeur

Systèmes de production

Chemins de transition

1. INTRODUCTION

La production agricole wallonne aujourd’hui ?

SAU = **735 336 ha**
(**44%** de la surface de la Wallonie)

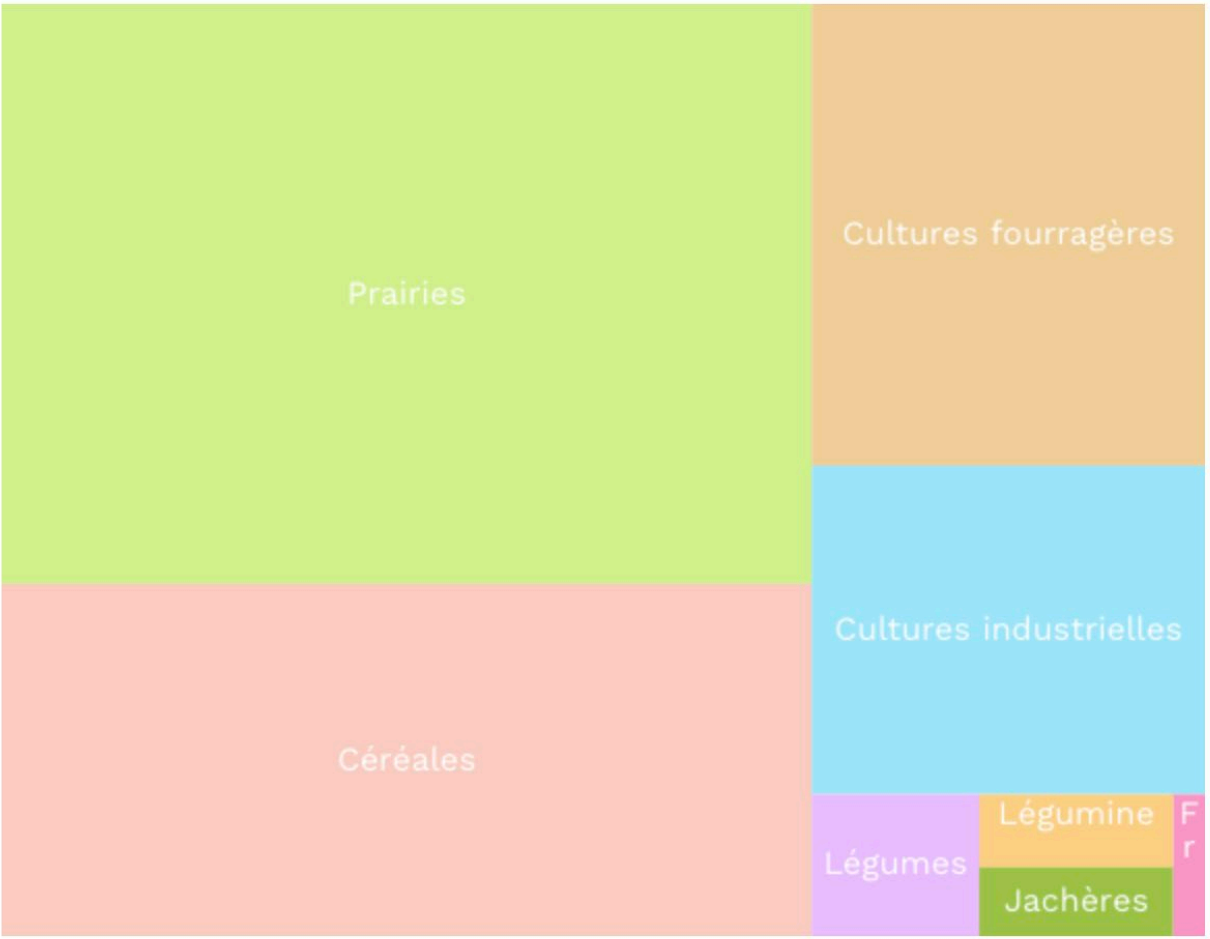

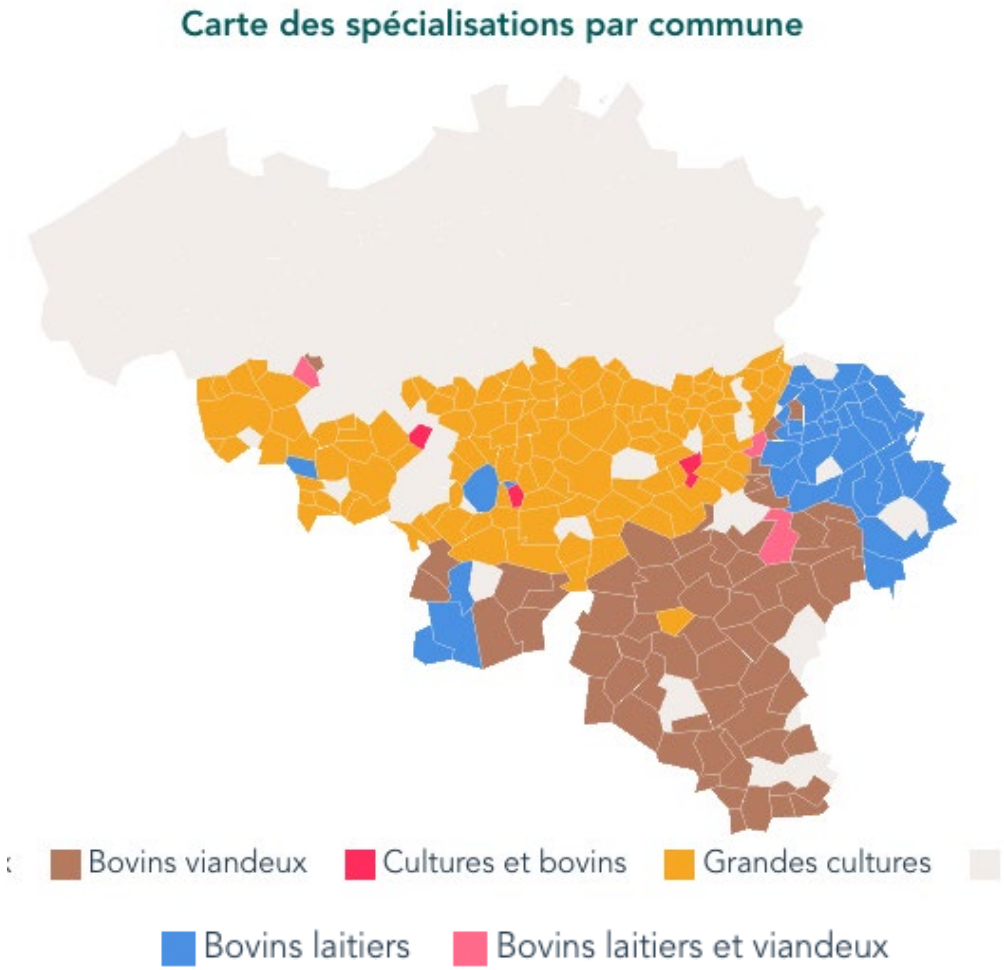

L’agriculture wallonne aujourd’hui, quelques indicateurs

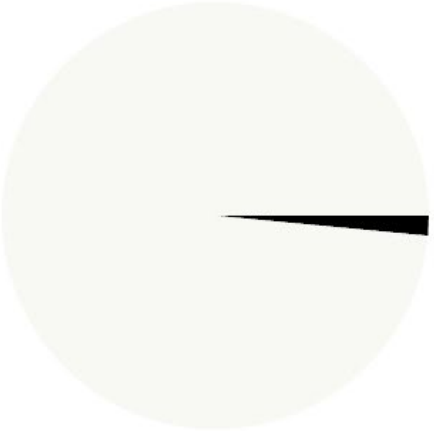

19 825 emplois
répartis sur 11 919 exploitations agricoles.

Soit une baisse de 56% en 30 ans. Les agricultures ne représentent maintenant plus que 1.5% du total des emplois du territoire.

37 millions de tonnes de CO2 émise par an par notre production agricole

600 000 ha de soja cultivés très loin pour nourrir le bétail belge accélérant des phénomènes de déforestation

20% des agriculteurs belges vivent sous le taux de pauvreté en 2024.

8% des eaux souterraines ont des taux trop élevés de nitrates

45% des oiseaux des champs ont disparu en 30 ans en Europe

Source: PARCEL.Wallonie

L'agriculture wallonne aujourd'hui

Quels usages?

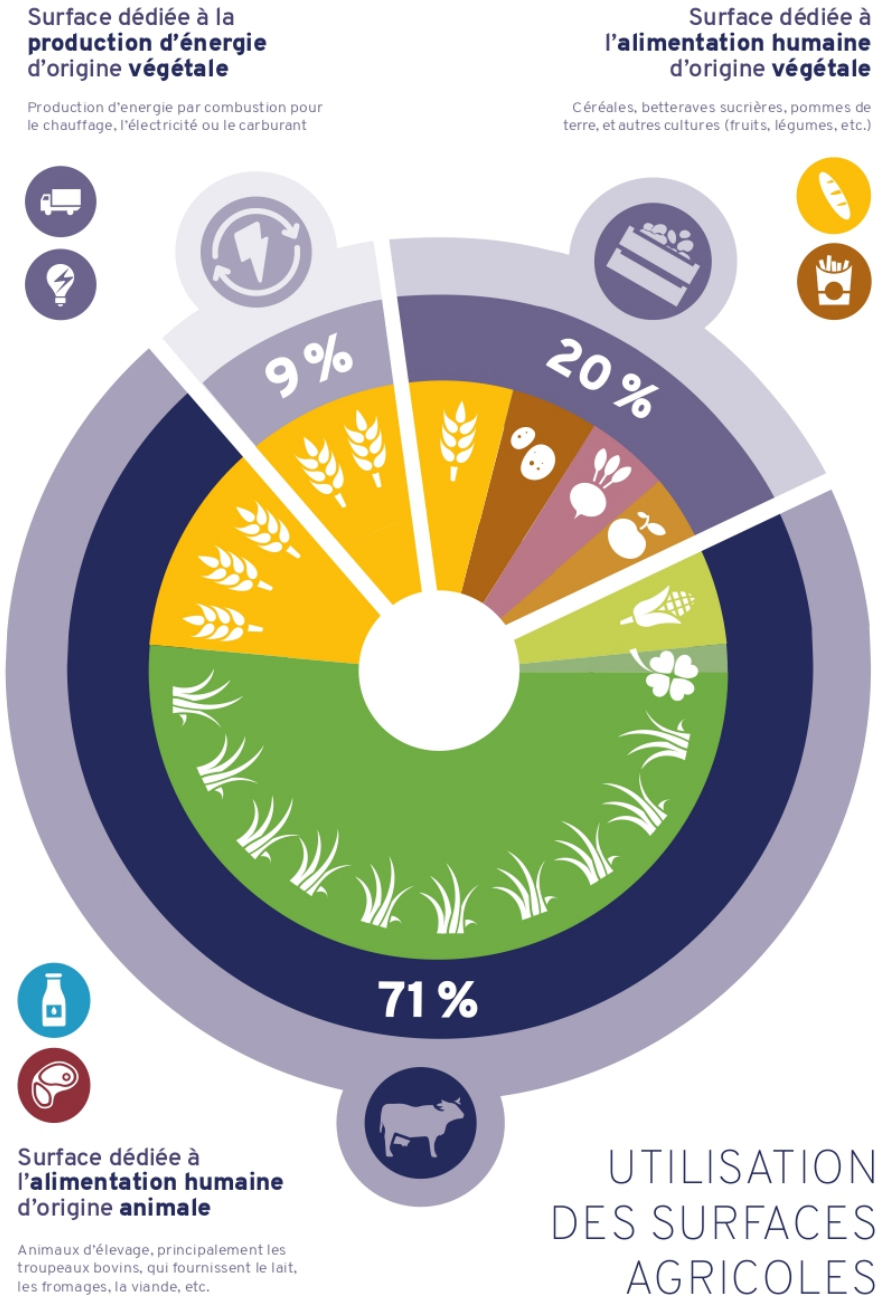

Source: Quelle agriculture en 2050, Sytra, 2019

2. METHODOLOGIE

Et si on changeait de perspective ?

- Imaginons qu'on produit tout ce qu'on consomme

  Quel est le potentiel nourricier de la Région Wallonne?

- Imaginons qu'on consomme différemment

  Quelle est l'empreinte agricole et alimentaire de ces changements de modes de consommation ?

Points d'attention

- **Potentiel nourricier = capacité à nourrir la population wallonne**
  - Si > 100% → possibilité d'export
    - Belgique (Wallonie -> Flandre et Bruxelles) : pour nourrir Bruxelles, potentiel nourricier de 120% nécessaire
    - Europe
    - Monde
- **Empreinte alimentaire = impacts :** tout aussi important à prendre en compte
- **Simulation et ordre de grandeur théorique :**
  - Une possible réallocation des surfaces doit se faire selon les réalités agricoles,
  - Une possible réallocation des surfaces doit se faire selon les réalités socio-économiques, etc.

PARCEL pour relier consommation et production

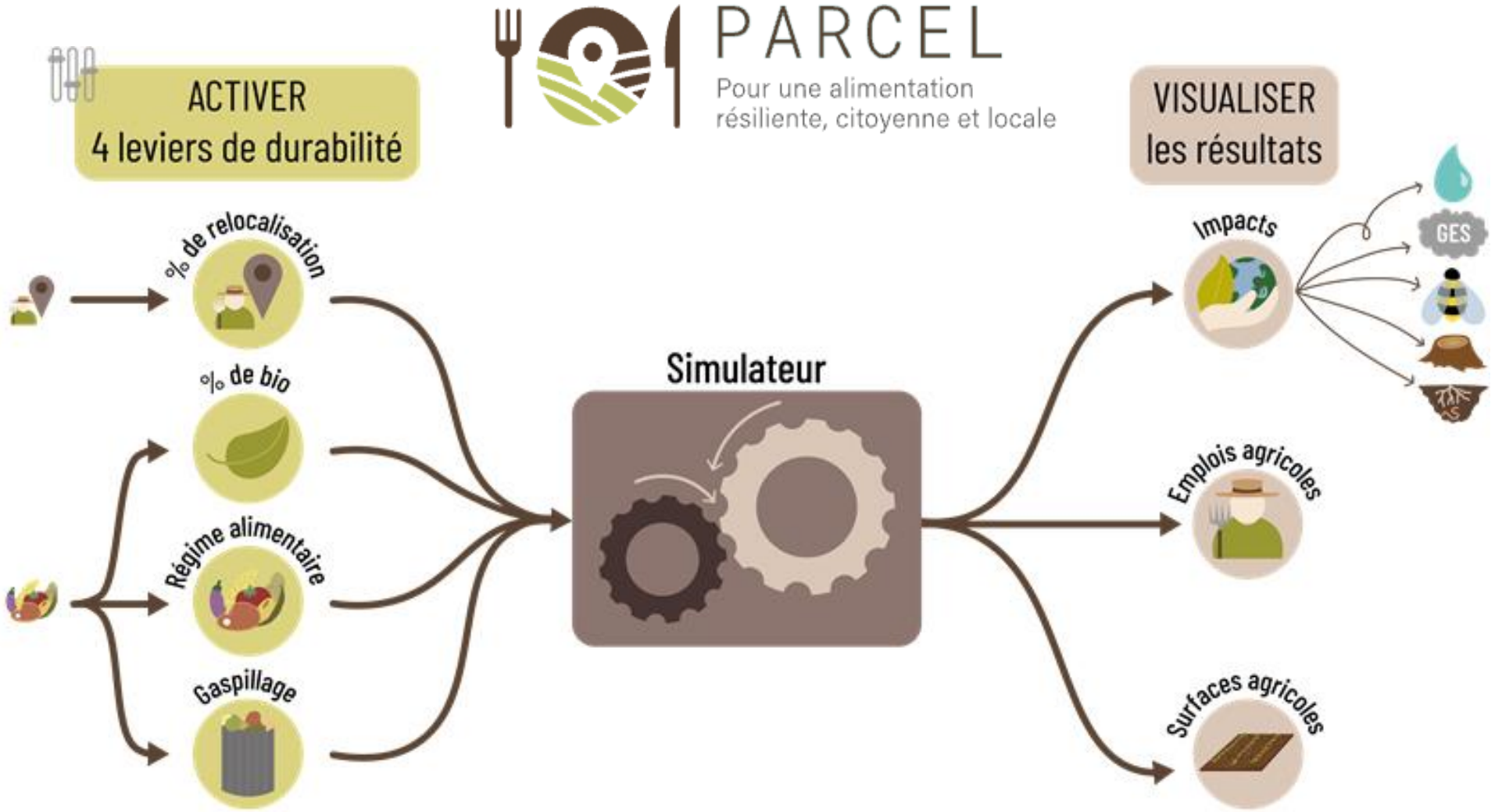

3. RESULTATS

Simulation A

Quel est le potentiel nourricier de la Wallonie et son empreinte alimentaire à régime inchangé ?

100% relocalisation

Simulation A : Quelles surfaces nécessaires ?

Situation actuelle

Surface agricole actuelle du territoire

735 336 hectares agricoles

Simulation A

Surface agricole à mobiliser

378 787 hectares agricoles

Simulation A : Quel potentiel nourricier ?

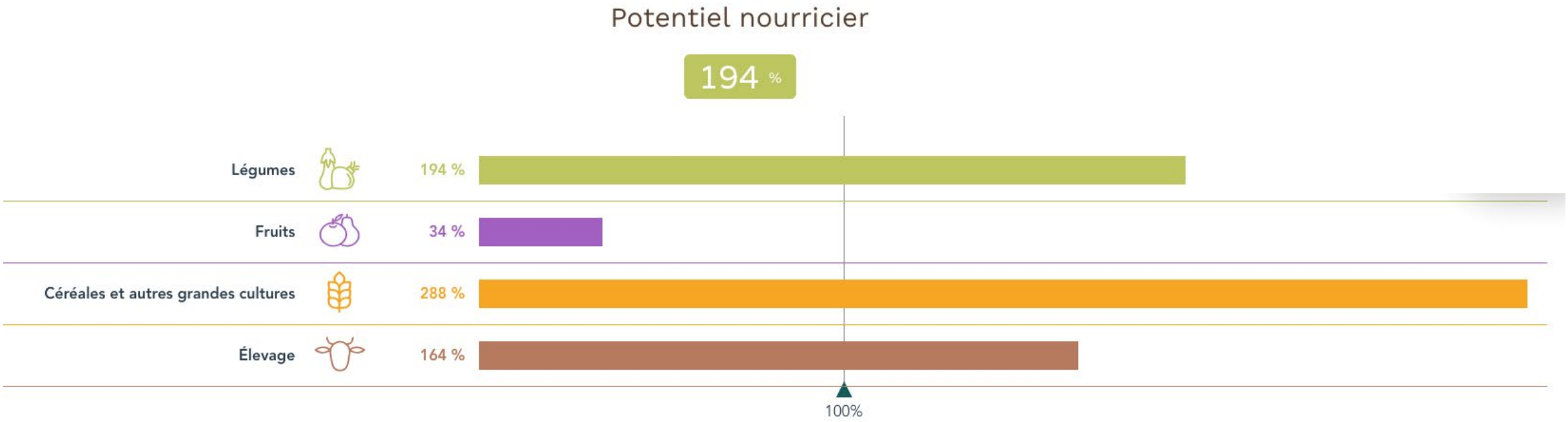

- Avec 194% de potentiel nourricier, on dépasse de 70% la capacité de la RW à nourrir ses habitants et ceux de la région bruxelloise
- Ce pourcentage est très différent d'une production à l'autre

Simulation B

Quel est le potentiel nourricier de la Wallonie et son empreinte alimentaire
si on maintient la consommation de produits bio à 30%
et qu'on change le régime alimentaire ?

100% relocalisation
30 % de bio
Diminution de la consommation de viande

Simulation B : *Adoption d'un régime alimentaire durable*

- Le régime Ten Years For Agroecology (TYFA) permet une agriculture et alimentation durable en Europe *en répondant aux enjeux environnementaux, de santé et sociaux*

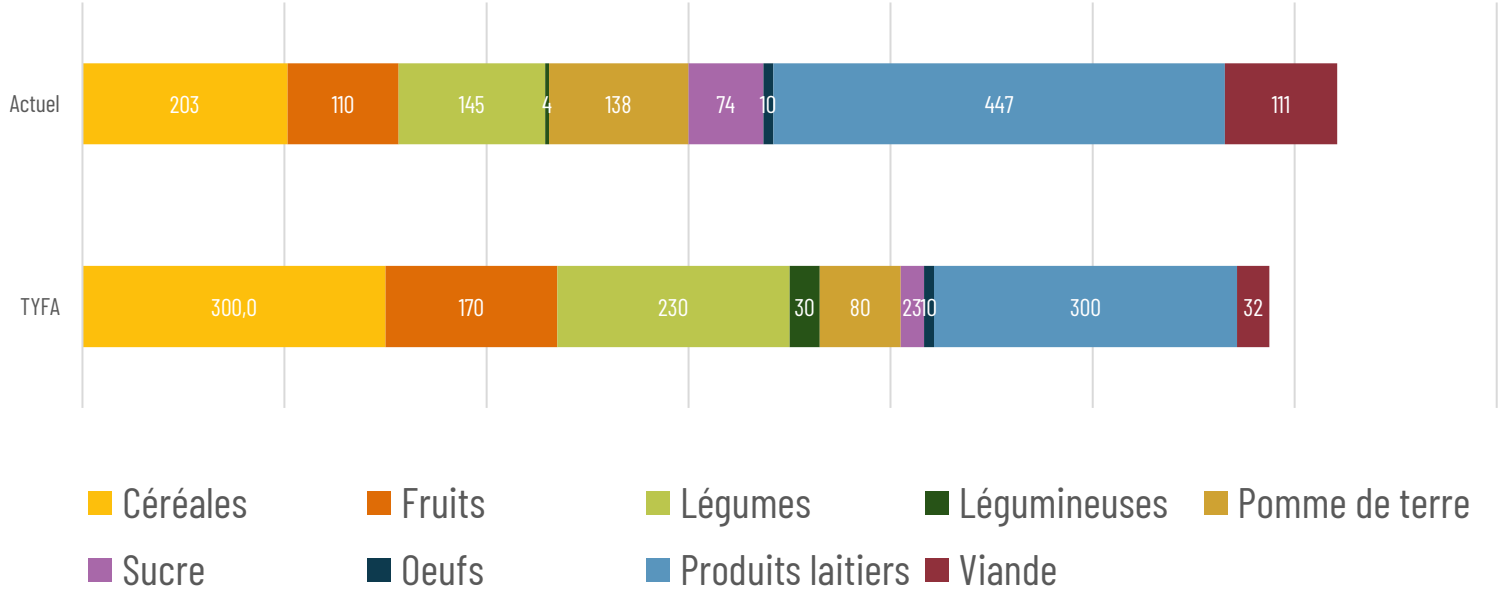

Augmentation fruits, légumes, légumineuses

Diminution des produits animaux, sucre et pommes de terre

Source: Poux, X., Aubert, P.-M., Une Europe agroécologique en 2050

Simulation B : Quelles surfaces nécessaires ?

Simulation A

Surface agricole à mobiliser

378 787 hectares agricoles

Simulation B

Surface agricole à mobiliser

325 337 hectares agricoles

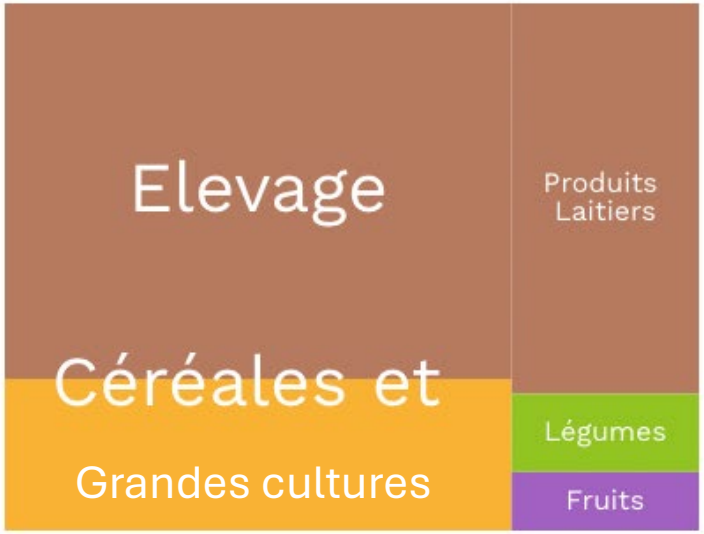

Simulation B: Quel potentiel nourricier ?

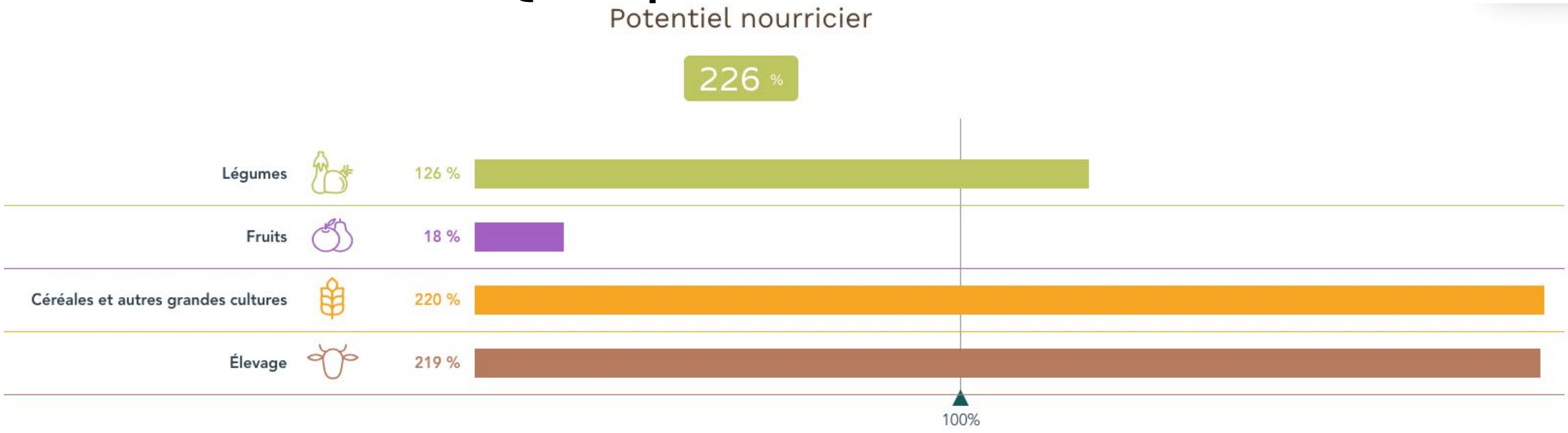

- Les productions d'élevage et céréales associées deviennent largement excédentaires
- La diminution de consommation de viande a un grand impact sur les besoins en surfaces

Scénario B : Quelle empreinte ?

	Potentiel nourricier	**Emissions GES** kT eqCO2	**Eau** Consommation milliards m3	**Biodiversité** Indice d'abondance d'espèce par ha	**Sol** Indice richesse des sols par ha
Simulation A : *Régime inchangé*	194%	-	(81 Mrd) -	-	-
Simulation X : *Bio 30%*	150%	+1%	-	+ 9%	+ 2%
Simulation B : *Bio 30% + TYFA*	226%	-24%	48 Mrd Economie de 40% d'eau	+ 9%	+ 2%

- Sans risque de manque alimentaire, on améliore :
  - Les impacts sur la biodiversité, les sols, la consommation d'eau
  - Les émissions totales (-24%)

Conclusions – Pour nourrir la RW demain

- Suffisamment de terres agricoles en Wallonie pour répondre à une consommation durable – en produisant durablement
- La consommation de viande est un levier de durabilité à fort impact en termes de CO2 et consommation d'eau. (Attention forte sur les prairies)

Recommandations

- Nécessaire d'agir à différentes échelles et par une combinaison de différents leviers – pour augmenter la durabilité environnementale tout en garantissant une durabilité socio-économique
- Les choix d'usages de sol doivent se faire à la lumière de priorité et choix en termes d'usages et de durabilité

4. ET POUR VOTRE TERRITOIRE ?

Quelle est la situation actuelle ?

Le territoire sélectionné compte:

210 535
habitants

Sur une surface de :

1163
km²

1 519 emplois
répartis sur 293 exploitations agricoles.

Soit une baisse de 63% en 30 ans. Les agricultures ne représentent maintenant plus que 1.5% du total des emplois du territoire.

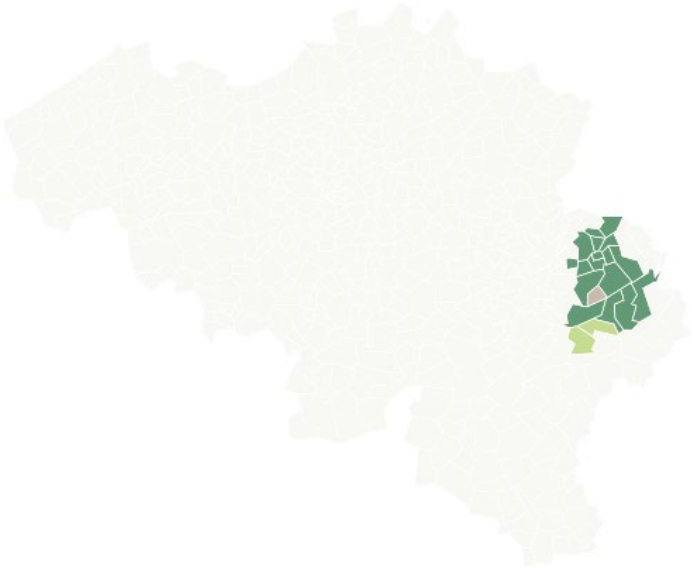

Bovins laitiers | Bovins viandeux | Non disponible

Potentiel nourricier de 172 %

Potentiel Nourricier par catégorie

Elevage	270 %
Légumes	3 %
Fruits	4 %
Grandes Cultures	6 %

C'est quoi ces chiffres ?

Quelle est la situation actuelle ?

Viande, oeufs et produits laitiers

Potentiel nourricier de 172 %

1% — **Céréales et grandes cultures (hors alimentation animale)**
Environ 263 hectares

99% — **Viande, oeufs et produits laitiers**
Environ 36190 hectares

0% — **Fruits**
Environ 24 hectares

0% — **Légumes**
Environ 24 hectares

Simulation - Bio 30%

Quel est le potentiel nourricier du territoire
et son empreinte alimentaire
si on passe la consommation de produits bio à 30%?

100% relocalisation
30 % de bio

Comparaison situation actuelle et Simulation Bio 30%

Potentiel nourricier de 172 %

36 591 hectares agricoles

Potentiel nourricier de 131 %

27 974 hectares agricoles

* (hors alim animale)

Scénario C : Quelle empreinte ?

	Potentiel nourricier	Emissions GES kT eqCO2	Eau Consommation milliards m3	Biodiversité Indice d'abondance d'espèce par ha	Sol Indice richesse des sols par ha
Simulation A : *Régime inchangé*	172%	-	-	-	-
Simulation Bio 30%	131%	Réduction/ha	-	+ 10%	+ 2%
Simulation X : *Bio 30% + TYFA*	188%	-20%	1,9 Mrd Economie de 40% d'eau	+ 9%	+ 2%

- Impact important sur la biodiversité

Impact sur le paysage

Surface agricole actuelle du territoire

36 591 hectares agricoles

Surface agricole à mobiliser

27 974 hectares agricoles

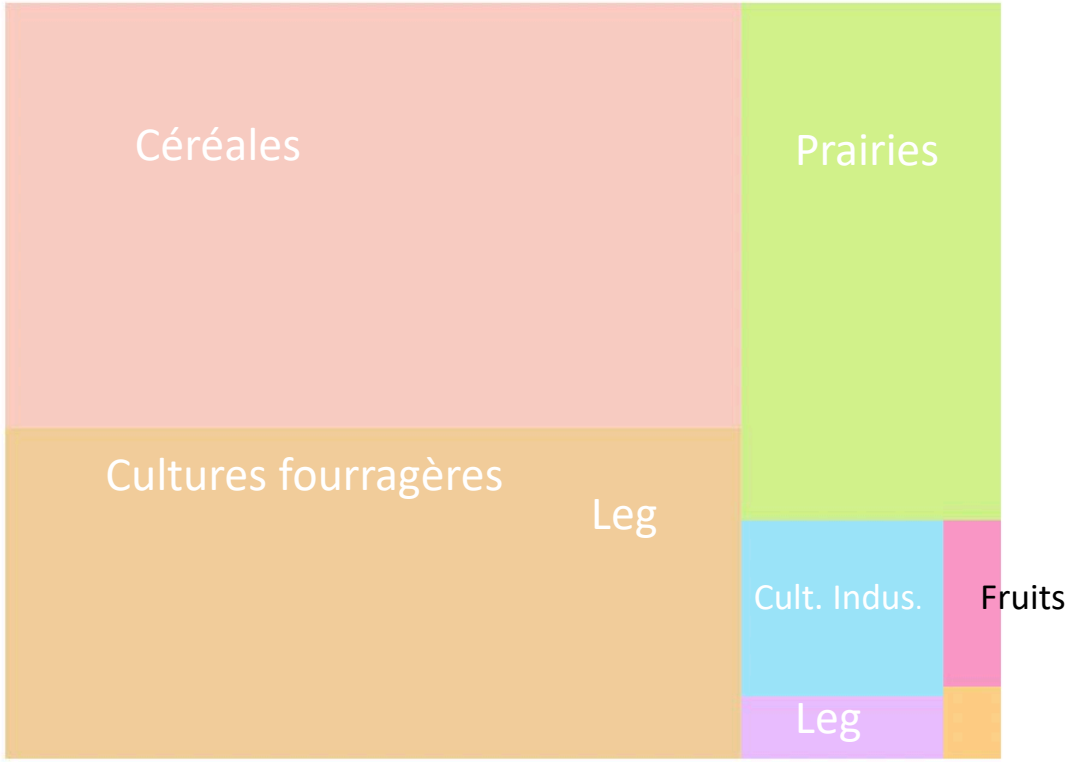

Quelles réflexions possibles ?

- Territoire riche de prairies productives avec un potentiel nourricier important sur les productions « viande, œufs et produits laitiers »,
- Territoire de prairies avec un certain charme
- Changement de prairies en cultures…meilleure idée? Pas sûr, par contre

- **Quelle valorisation est faite de ces productions ?**
  - **Quels sont les équipements industriels dont le territoire dispose pour valoriser ces produits et en faire bénéficier d'autres communes/arrondissement?**
  - **Quelle évolution vers des productions plus orientées vers la préservation de la biodiversité?**
- **Il y a actuellement une production de Fruits & Légumes : nourrit-elle les habitants du territoire? Quelles sont les productions des territoires voisins?**

Quelles autres actions possibles?

A l’échelle du territoire?

- Alimenter les cantines du territoire en produits animaux et végétaux bio et locaux
  - Suffisamment d’hectares pour répondre aux demandes des cantines ?
  - Suffisamment de terres publiques disponibles pour assurer les demandes de cantines ?
- Exemple : 800 élèves dans les écoles primaires de Plombières en 30% bio, sans changement de régimes
    - 45 hectares sont nécessaires (40 ha pour les produits animaux, 2,8 de céréales et > de 1ha de fruits et <1ha de légumes)
    - Potentiel nourricier de Plombières par rapport à cette demande : 6740%
    - Faisable?

Ressources

- Parcel-Wallonie : outil disponible et libre d'accès
  - *https://parcel-wallonie.be/*
- Diagnostic agricole et alimentaire de l'arrondissement de Verviers (Région wallonne) et identification de filières à soutenir:
  - *https://sytra.be/wp-content/uploads/2021/09/210702-sytra-rapport-filieres-ratav.pdf*

CONVERGENCES

Simon Lechat (Manger Demain)

Guide pour des marchés publics plus durables

MANGER DEMAIN | GREEN DEAL Cantines Durables

Concevoir un marché public en alimentation durable : étape par étape

Avec le soutien de la Wallonie

Cellule Manger Demain

- Simon LECHAT

  CMT et juriste à la Cellule Manger Demain

- Faciliter les initiatives en alimentation durable, créer du lien, **accompagner les acteur.rice.s dans leur transition : notre métier** !

- Socopro asbl : rapprocher stratégiquement agriculture et alimentation

MANGER DEMAIN
L'alimentation durable en **Wallonie**

FOOD WALLONIA
Ensemble pour un système alimentaire durable

Avec le soutien de la Wallonie

Vers un système alimentaire Durable résilient et inclusif

Objectifs

Relocaliser (progressivement) votre approvisionnement alimentaire.

Intégrer des **critères de durabilité** dans vos marchés publics alimentaires.

Types de marchés alimentaires

Cantines en gestion autonome	Cantines en gestion mixte/concédée
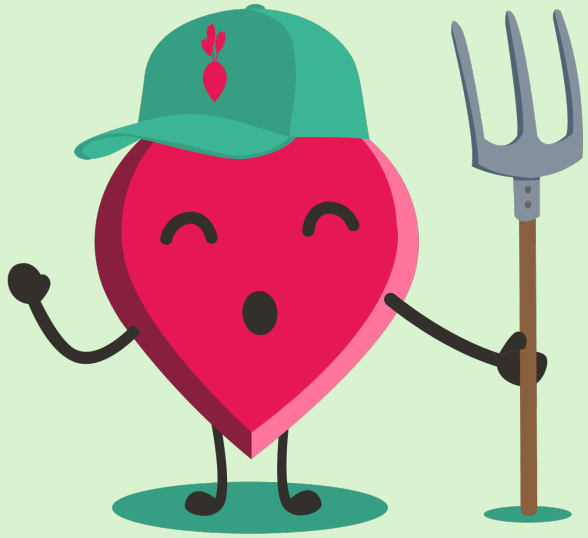	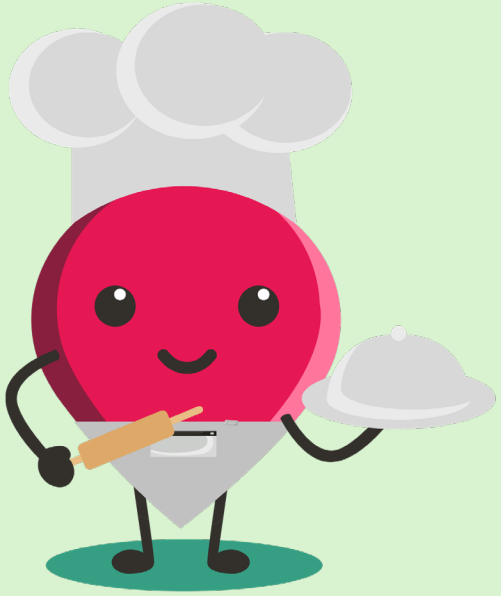
→Marchés de **fournitures**	→Marchés de **services**

1) Connaitre l’offre

Prospecter le marché

- Nécessité de **préparer son marché** suffisamment à l’avance
- **Rencontrer les producteurs** / coopératives / traiteurs (visites, réunions…)
- Faire appel à des **acteurs structurants** / facilitateurs
- Catalogue de l’approvisionnement :

- Plateforme https://jecliquelocal.be/
- Guide pour un marché public d’alimentation durable

VOUS ETES UNE CANTINE EN GESTION AUTONOME ?

VOICI LES DIFFERENTES ETAPES POUR RENDRE VOTRE MARCHE PUBLIC PLUS DURABLE

ETAPE 0 : Quand lancer votre marché public alimentaire durable ?

Evidemment, lorsque vos marchés actuels arrivent à terme, le moment est idéal pour repenser la façon de les concevoir afin notamment de les rendre accessibles aux producteurs locaux.

Astuce : Toutefois, il vous est tout à fait possible de lancer un marché public durable en parallèle à vos marchés actuels. Rien ne vous empêche par exemple de lancer un marché public « denrées alimentaires en circuit court » ou « issues de l'agriculture bio » à côté de vos marchés alimentaires en cours.

En effet, en tant qu'acheteur votre besoin peut tout à fait évoluer en cours de marché et, sauf clause d'exclusivité prévue dans les documents de marché, vous n'êtes jamais « bloqué » par les marchés en cours d'exécution.

Ce travail sur un approvisionnement plus durable peut donc se faire à tout moment.

Exemple : une maison de repos est en cours de marché avec un grossiste. Le marché court encore pendant 3 années mais la cantine de la maison de repos souhaiterait rendre son approvisionnement alimentaire plus durable notamment en se tournant vers des producteurs locaux et bio. Que faire ? La maison de repos peut décider de conserver son marché en cours et de lancer, en parallèle, un nouveau marché pour l'achat de « denrées alimentaires bio et en circuit court ». Le nouveau marché porte sur quelques produits qui auront été ciblés préalablement (cfr. Les 2 étapes suivantes). L'intérêt essentiel est que la maison de repos continue de travailler avec son fournisseur traditionnel tout en commençant des collaborations avec des fournisseurs bio et en circuit court.

ETAPE 1 : Connaître l'offre disponible sur votre territoire

Tout d'abord, dans une perspective de relocalisation de son alimentation, il est primordial de bien connaître l'offre présente sur votre territoire au moment de lancer votre marché. Nous avons volontairement décidé de mettre cette étape avant la détermination de vos besoins (étape 2) afin de pouvoir éventuellement adapter ceux-ci à l'offre disponible. Bien sûr, en pratique ces deux étapes peuvent être abordées parallèlement.

On appelle cette phase la prospection de marché : elle vous permet d'aller à la rencontre de producteurs, de coopératives ou de fournisseurs locaux, de comprendre leur mode de fonctionnement et de confronter vos besoins avec la réalité locale, préalablement identifiée. L'objectif est de pouvoir, par la suite, rédiger un cahier spécial des charges en adéquation avec celle-ci.

→ Pour ce faire, vous pouvez évidemment solliciter l'aide de facilitateurs tels que la Cellule Manger Demain, au sein de laquelle une équipe spécialisée pourra vous mettre en relation avec des producteurs (appro@mangerdemain.be). Des rencontres de l'approvisionnement sont également régulièrement organisées afin de faciliter les échanges entre collectivités et producteurs.

→ D'autres acteurs tels que Groupes d'Actions Locales (GAL)[19], les ceintures alimentaires ou encore le Collectif Développement Cantines Durables (CDCD)[20] s'avèrent être d précieuses ressources dans la connaissance des producteurs du territoire.

→ Des outils sont également à votre disposition comme le catalogue des acteur ric l'approvisionnement (réalisé par la Cellule Manger Demain) ou la plat « JeCliqueLocal » qui vous permet de trouver des producteurs proches de chez indiquant le type de produits recherchés et votre code postal.

Cette phase de prospection peut demander un certain temps, d'où l'im de préparer votre marché bien à l'avance.

La prospection permet ensuite de concevoir son marché en s'ass locaux puissent y répondre (même partiellement).

Aujourd'hui de nombreux cahiers des charges sont ma connaissance préalable de l'offre locale. Les product

[19] Pour trouver le GAL actif sur votre territoire : https://www.reseau
[20] Le CDCD est actif auprès des cantines scolaires : https://www.co

Guide pour un marché public d'alimentation durable

Première partie

2e édition - juin 2024

B.A.-BA DES MARCHÉS PUBLICS | CONCEVOIR SON MARCHÉS PUBLICS: CONNAITRE L'OFFRE | DÉTERMINER SES BESOINS | DÉFINIR UN CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES | DÉTERMINER LE TYPE DE PROCÉDURE | CAS PARTICULIERS | FOCUS SUR LES LABELS

MANGER DEMAIN | GREEN DEAL Cantines Durables

Avec le soutien de la Wallonie

Découvrez-le dans nos outils en ligne, mais aussi en version papier !

1) Connaitre l’offre

Marché de service Catering

- La prospection peut permettre de prendre contact avec des traiteurs locaux et de sonder leur intérêt de livrer vos cantines (même si le traiteur n’est en mesure de livrer qu’une ou l’autre des cantines).

2) Connaitre ses besoins

Etablir un diagnostic

- Type de cantine (autonome vs concédée) ;
- Volumes des denrées commandées ;
- Conditionnement : frais vs surgelé / produits (pré-)transformés vs produits bruts ;
- Conception des menus ;
- Budget;
- Modalités et fréquence des livraisons ;
- Nombre d'interlocuteurs envisageables ;
- Respect des saisons ;
- Bio ou conventionnel ;
- Commandes via une centrale;

Comment ? Primordial de faire participer l'ensemble du personnel (autorité politique, responsable des achats mais surtout cuisiniers, etc.)

3) Choisir la procédure

- Publicité ou non ?

- Seuils européens :
  - > 221.000 euros (fournitures)
  - > 750.000 euros (service catering)

- Procédure Négociée Sans Publication Préalable (PNSPP) :
  - < 143.000 euros (fournitures)
  - < 750.000 euros (service catering)

- Marchés de Faible Montant < 30.000 euros

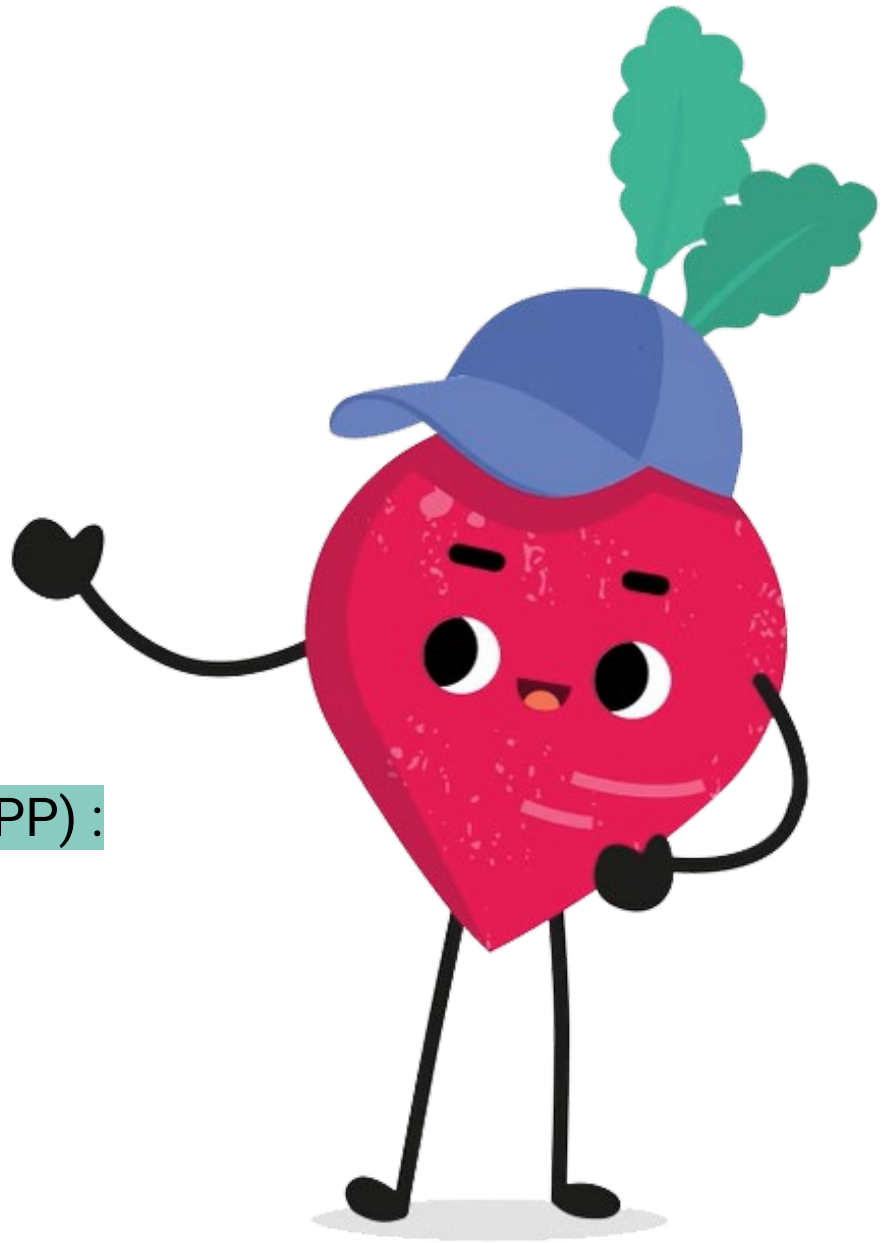

3) Choisir la procédure

Astuce : possibilité de scinder son marché

- Différentes gammes de denrées alimentaires = différents marchés (autorisé !)
- Exemple : MP Fruits et légumes / MP Viande / MP Produits laitiers / …

4) Concevoir son csc

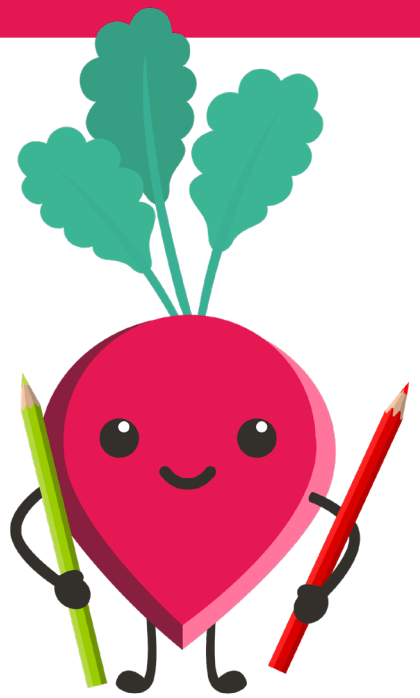

Rédiger vos cahiers des charges

- Définir l’objet du marché
- Prévoir des lots
- Définir des critères de durabilité
- L'inventaire
- Déterminer les conditions d’exécution

Définir l'objet du marché

L'objet du marché = traduction de vos besoins

- Les critères de sélection, d'attribution et les spécifications techniques doivent être en lien et proportionnées à l'objet du marché
- !!! Principe d'égalité et de non-discrimination
- Préciser le caractère durable du marché

Exemple : « Fourniture de viande dont une partie en circuit-court » ; « Fourniture de fruits et légumes dans le cadre d'une filière durable » ; « Confection et livraison de repas en alimentation durable » ; …

Prévoir des lots

Allotissement : tout est possible !

- Par famille de produits,
- Par filière,
- Par modes de production,
- Par nature du produit,
- Par quantités,
- Par secteur géographique,
- etc.

Prévoir des lots

Exemples

Marché « viande »

- ✓ *Lot « volaille »*
- ✓ *Lot « autres viandes »*

2 lots qui vous permettent de vous limiter à seulement deux fournisseurs différents mais vous pourriez évidemment en prévoir d'autres. Le lot « volaille » sera donc destiné à des acteurs locaux (attention à l'existence réelle de l'offre – exemple : pas de dindes locales (cfr. Connaître l'offre)

Marché « fruits et légumes »

- ✓ *Lot « fruits et légumes surgelés »*
- ✓ *Lot « légumes frais et en circuit-court »*
- ✓ *Lot « pommes et poires Bio »*
- ✓ *Lot « fruits exotiques »*

Marché « épicerie, produits laitiers et autres denrées »

- ✓ *Lot « épicerie »*
- ✓ *Lot « boissons »*
- ✓ *Lot « yaourt »*
- ✓ *Lot « autres produits laitiers »*

Prévoir des lots

Exemple pour un marché de service catering

✓ *Lot « approvisionnement des écoles A, B et C »*
✓ *Lot « approvisionnement des écoles D, E et F»*

Pour les marchés de service, vous pourriez prévoir différents lots pour permettre à un ou plusieurs (plus petits) traiteurs de répondre à l'un ou l'autre lot.

Intéressant sur des territoires étendus ou lorsque beaucoup de sites doivent être livrés.

Alternative intéressante aux grosses sociétés de catering.

Définir des critères de durabilité

- **Critères de sélection :** pas vraiment pertinents … Facultatifs en PNSPP !
- **Critères d'attribution vs spécifications** (exigences) techniques (possibilité de concilier les deux)
- **3 critères principaux :** Bio, Circuit-court (différent de local !) et transparence totale sur la filière.
- **Attention :** bien définir les critères (et l'exigence)

Définir des critères de durabilité

- **Critères évolutifs :** très intéressant dans une logique de progression !
- Contrôle ? Sanctions ? Attention à ne pas effrayer les producteurs …
- **D'autres critères :**
  - S'inspirer du Label Cantines Durables ;
  - Commerce équitable ;
  - Test gustatif (attention, jury objectif) ;
  - Bien-être animal ;
  - Visites pédagogiques ;
  - …

Définir des critères de durabilité

Focus sur les Labels :

L'article 54 de la loi du 17 juin 2016 : « … Le pouvoir adjudicateur qui souhaite acquérir des produits présentant certaines caractéristiques environnementales, sociales ou autres, peut dans les spécifications techniques, les critères d'attribution ou conditions d'exécution exiger un label particulier en tant que moyen de preuve … »

Les conditions suivantes doivent être réunies :

- Les exigences en matière de label ne concernent que des critères en **lien avec l'objet du marché**
- Les exigences en matière de label sont vérifiables de façon **objective et non-discriminatoires**
- Le label est établi par une procédure **ouverte et transparente**
- Accessible à **toutes les parties intéressées**
- Les exigences en matière de label sont fixées **par un tiers**

Le label est un moyen de preuve qui n'est pas unique et pas obligatoire

Définir des critères de durabilité

Autres exemples de critères d'attribution et de spécifications techniques :

- Présentation d'un plan alimentaire (marché de service catering)
- Qualité et goût des produits (attention à la subjectivité)
- Fraicheur des produits
- Bien-être animal (en Wallonie, obligation de respecter le Code du bien-être animal) et mode d'élevage (pâturage, durée de vie, distance entre élevage et abattoir, …)
- Action de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation durable et au goût
- Prévention du gaspillage alimentaire
- Gestion des déchets
- Produits non alimentaires
- Insertion socio-professionnelle
- Juste rémunération des producteurs

Inventaire

Attention

- Certains produits ne peuvent être fournis par des producteurs locaux (Gouda, bananes, certains conditionnements de viande (nuggets…), etc.) → éventuellement en faire un autre lot ! (cfr. Étapes 1 et 2 : connaître l'offre locale et déterminer ses besoins)

- Pas nécessairement obligé d'être exhaustif (principe du catalogue)

Déterminer les conditions d'exécution

Clause de révision des prix : intéressant !

Les prix pourront être révisés une fois par trimestre à la demande de l'Adjudicateur ou de l'Adjudicataire, selon la formule de révision suivante :

P = P° x I/I°

Dans cette formule :

P = prix revu

P°= prix initial

I = Valeur, correspondant au mois précédant la demande de révision, de l'indice des prix à la consommation « Denrées alimentaires » disponible sur le site de Statbel du SPF Economie : https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation/indice-des-prix-la-consommation#panel-16 (aller sous la rubrique « Téléchargement » et télécharger le document « Indice par groupes de produits à partir de 2006 » qui reprend l'évolution de l'indice par catégorie de produits alimentaires).

I° = Valeur, correspondant au mois du début du marché, de l'indice des prix à la consommation « Denrée alimentaires » disponible sur le site Statbel.

Ces indices sont disponibles sur le site http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/economie du SPF Économie.

Déterminer les conditions d’exécution

- Attention aux délais de paiement
- Contrôle ? Sanctions ? Reporting ? Réunions régulières ?

5) Conseils importants

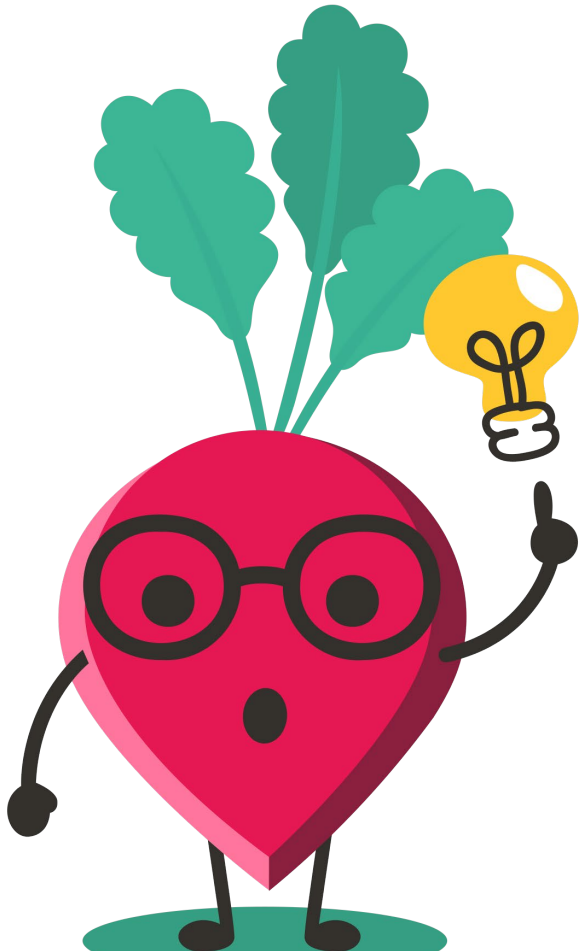

- Profiter de la possibilité de négocier quand la procédure le permet (ne soyez pas trop sévères)
- Commencer par relocaliser une partie seulement de votre appro est déjà une belle étape : l'idée est de construire progressivement un partenariat avec des producteurs locaux.
- En principe, les MP alimentaires ne confèrent pas de droit d'exclusivité aux fournisseurs (vous pouvez relancer un marché en parallèle).

5) Conseils importants

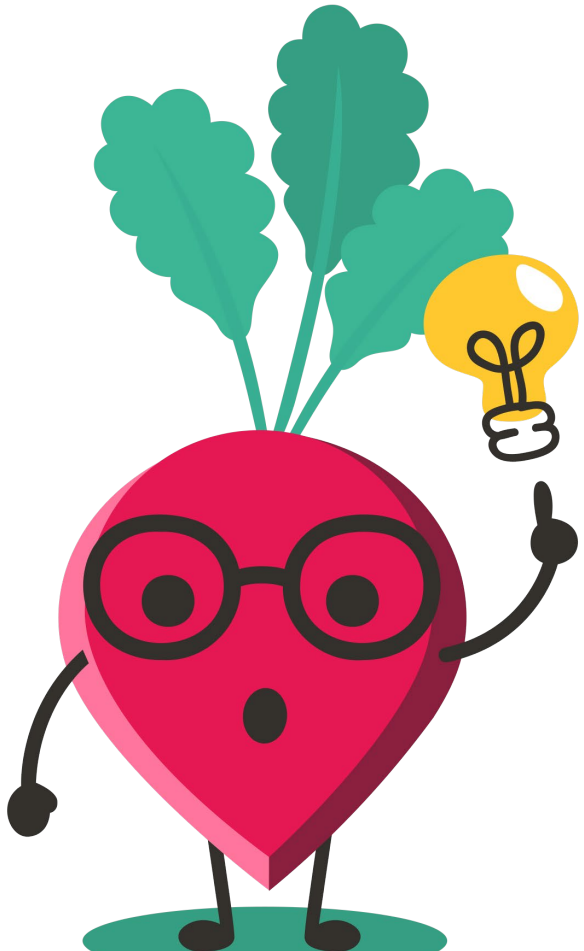

- Anticiper le lancement de son marché pour permettre aux producteurs de se préparer (ex. : plan de culture)
- Attention à la lourdeur des CSC (trop longs, vocabulaire technique, …) qui découragent des producteurs
- Travailler avec des facilitateurs (GAL, MD, …) dans la réflexion pour une bonne collaboration avec les producteurs locaux (au-delà des MP)

5) Conseils importants

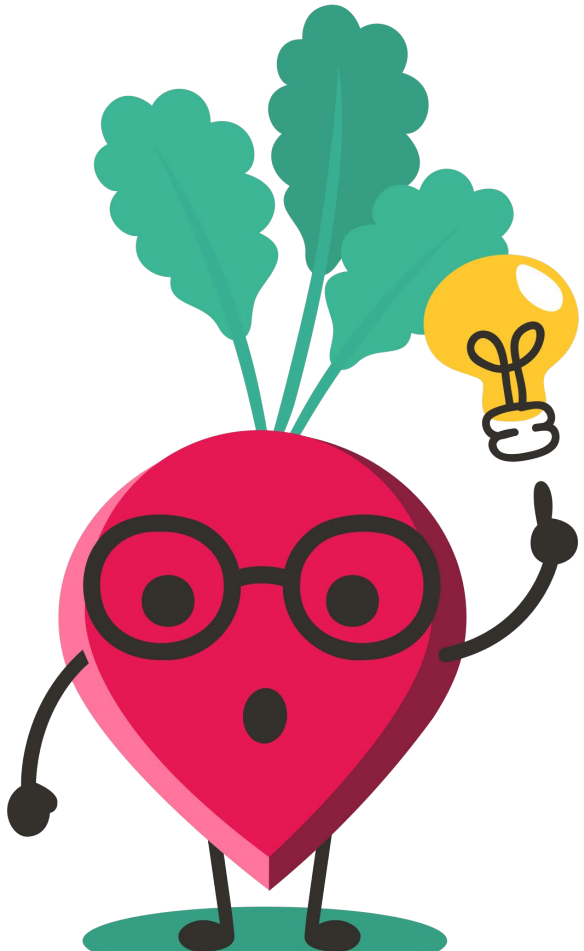

- Réservation de marchés (EFT, EISP, …) - surtout pour les marchés de service (exemple : Commune de Libramont)
- Concilier centrale d'achats informatisée (ou société de catering) avec producteurs locaux (marchés séparés)
- Accord-cadre multi-attributaire (technique vraiment intéressante)

En résumé ?

- Connaître l’offre (Prospection !!!) ;
- Déterminer (et éventuellement adapter) ses besoins ;
- Choisir la procédure ;
- Définir un cahier des charges durable.

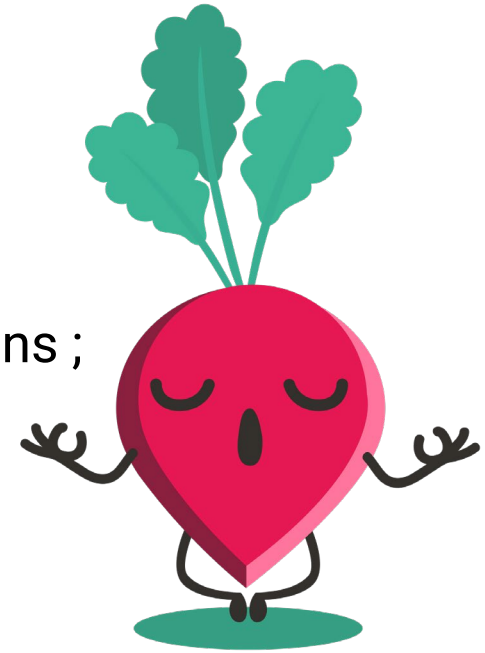

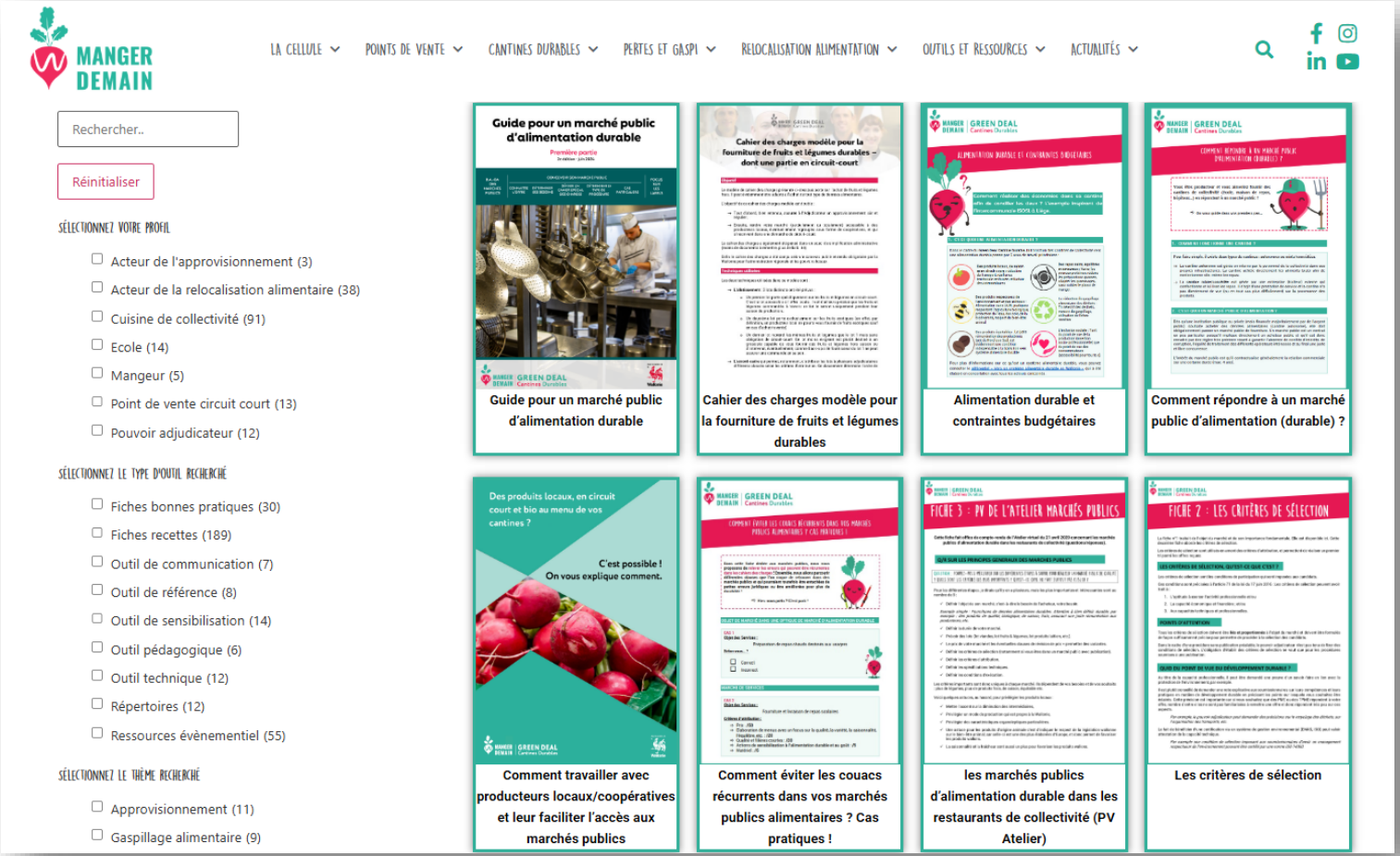

Découvrez nos outils en ligne !

Guide pour un marché public d'alimentation durable

Fiche-outil : faciliter l'accès des producteurs locaux

Fiche-outil : comment répondre à un MP ? (pour producteurs)

Fiche-outil : comment réaliser des économies dans sa cantine (et les réinvestir dans un approvisionnement plus durable) ?

Merci ! Pour nous suivre :

- Rejoignez-nous sur nos réseaux sociaux

Manger Demain
@MangerDemain

Manger Demain
Manger_Demain

Manger Demain

- Consultez notre site internet et inscrivez-vous à notre newsletter

www.mangerdemain.be

- Des questions sur les marchés publics ?

simon.lechat@mangerdemain.be

Benoît Georges (SPW ARNE)

Outiller les élus locaux au bénéfice de l'agriculture et du territoire

Wallonie agriculture SPW

Outiller les élus locaux au bénéfice de l'agriculture et du territoire

GEORGES Benoît
SPW-ARNE, Direction R&D, Service ext. de Malmedy

14/03/25 à VERVIERS

Introduction

Compétences de la Wallonie, notamment

- Développement de la bonne gouvernance et de la démocratie au niveau local et tutelle
- Conseil et expertise aux politiques publiques locales

Exposé : quelques outils ou coordonnées utiles pour les élus locaux au bénéfice de l'agriculture et du territoire

- Organigramme (dia suivante, pour info)

Wallonie service public SPW

SPW
Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

- DIRECTION FONCTIONNELLE ET D'APPUI
  - CELLULE COMMUNICATION
- CELLULE D'APPUI TRANSVERSALE

DÉPARTEMENT DES POLITIQUES EUROPÉENNES ET DES ACCORDS INTERNATIONAUX

- DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE LA CONCERTATION
- DIRECTION DE LA POLITIQUE AGRICOLE
- DIRECTION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE
- DIRECTION DES PROGRAMMES EUROPÉENS

DÉPARTEMENT DE L'ÉTUDE DU MILIEU NATUREL ET AGRICOLE

- CELLULE PERMANENTE ENVIRONNEMENT-SANTÉ
- DIRECTION DE L'ANALYSE ÉCONOMIQUE AGRICOLE
- DIRECTION DE L'ÉTAT ENVIRONNEMENTAL
- DIRECTION DE LA NATURE ET DE L'EAU
- DIRECTION DU MILIEU FORESTIER
- DIRECTION DE LA COORDINATION DES DONNÉES

DÉPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORÊTS

- UNITÉ ANTI-BRACONNAGE
- DIRECTION DES RESSOURCES FORESTIÈRES
- DIRECTION DE LA NATURE ET DES ESPACES VERTS
- DIRECTION DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
- DIRECTION D'ARLON
- DIRECTION DE DINANT
- DIRECTION DE LIÈGE
- DIRECTION DE MALMEDY
- DIRECTION DE MARCHE
- DIRECTION DE MONS
- DIRECTION DE NAMUR
- DIRECTION DE NEUFCHÂTEAU

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT, DE LA RURALITÉ, DES COURS D'EAU ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

- DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT
- DIRECTION DE LA QUALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL
- DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT RURAL
- DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT FONCIER RURAL
- DIRECTION DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES

DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

- DIRECTION DES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES ET DES OUTILS FINANCIERS
- DIRECTION DES INFRASTRUCTURES DE GESTION ET DE LA POLITIQUE DES DÉCHETS
- DIRECTION DE LA PROTECTION DES SOLS
- DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT DES SOLS

DÉPARTEMENT DES PERMIS ET AUTORISATIONS

- DIRECTION DES PERMIS ET AUTORISATIONS
- DIRECTION DE CHARLEROI
- DIRECTION DE LIÈGE
- DIRECTION DE MONS
- DIRECTION DE NAMUR - LUXEMBOURG

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU

- DIRECTION DE LA PRÉVENTION DES POLLUTIONS
- DIRECTION DES RISQUES INDUSTRIELS, GÉOLOGIQUES ET MINIERS
- DIRECTION DES EAUX DE SURFACE
- DIRECTION DES EAUX SOUTERRAINES

DÉPARTEMENT DE LA POLICE ET DES CONTRÔLES

- UNITÉ SPÉCIALISÉE D'INVESTIGATION
- UNITÉ DU BIEN-ÊTRE ANIMAL
- DIRECTION DE CHARLEROI
- DIRECTION DE LIÈGE
- DIRECTION DE MONS
- DIRECTION DE NAMUR - LUXEMBOURG

ORGANISME PAYEUR

- DIRECTION DE L'AGRÉMENT
- DIRECTION DE L'INFORMATIQUE
- DIRECTION FINANCIÈRE
- DIRECTION DE L'IDENTIFICATION ET SURFACES
- DIRECTION DES AIDES AGRICOLES
- DIRECTION DES STRUCTURES AGRICOLES
- DIRECTION DU CONTRÔLE AGRICOLE
- DIRECTION D'ATH
- DIRECTION DE CINEY
- DIRECTION DE HUY
- DIRECTION DE LIBRAMONT
- DIRECTION DE MALMEDY
- DIRECTION DE THUIN
- DIRECTION DE WAVRE

Plan de l’exposé

- Introduction
- Risques climatiques et calamités naturelles
- Erosion et ruissellement
- Contrats de rivière
- Cartographie
- Permis et autorisations
- Foncier
- Nature et forêts
- Programme Leader et GAL
- Encadrement et promotion
- Suggestions
- Conclusions

Les risques climatiques et calamités naturelles

Risques climatiques

- Ensemble des dangers liés aux conditions météorologiques et aux variations du climat
- Evènements climatiques exceptionnels de plus en plus fréquents
- https://environnement.wallonie.be/home/gestion-environnementale/risques-climatiques.html

Outils de gestion, notamment :

- Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS) (2022-2027)
- Plans de Gestion des Risques d'Inondations (2022-2027)

Calamités naturelles

- Calamité agricole ≠ calamité publique

Calamité publique - définition

- Phénomènes naturels de caractère exceptionnel ou d'intensité imprévisible (ou qui ont provoqué des dégâts importants), notamment les tremblements ou mouvements de la terre, les raz de marée ou autres inondations à caractère désastreux, les ouragans ou autres déchaînements des vents.

- Gérée par le SPW - IAS (Intérieur et Action sociale)

Calamités naturelles publique

eTutelle Cadasports eComptes Proxipédia

Wallonie.be Guichet des Pouvoirs locaux

Wallonie service public SPW | *Les pouvoirs locaux en Wallonie*

https://interieur.wallonie.be/calamites

Calamités | Lanceur d'alerte | Institutionnel | Politiques locales | Finances | Ressources humaines | Marchés & Patrimoine | Subsides & dotations

- INONDATIONS DES 14-15-16 ET 24 JUILLET 2021
- AUTRES CALAMITES (TORNADES, INONDATIONS, ETC.)
- RECONNAISSANCE D'UNE CALAMITÉ NATURELLE PUBLIQUE

Accueil / Calamité naturelle publique

CALAMITÉ NATURELLE PUBLIQUE

Vous retrouverez dans cette rubrique toutes les informations sur les calamités naturelles publiques.

A la une | Bibliothèque | Qui sommes-nous

Calamité publique - Réparation (Décret 26/05/16)

- 1° les biens immeubles bâtis;
- 2° les locaux mobiles servant d'habitation;
- 3° les biens meubles d'usage courant ou familial, conformément aux règles arrêtées par le Gouvernement;
- 4° les autres biens corporels meubles, à l'exclusion des titres de produits financiers de placement et espèces, lorsqu'ils sont affectés en Région wallonne:
- *a)* soit à l'exploitation d'une entreprise industrielle, artisanale, commerciale, agricole ou horticole;
- *b)* soit à l'exercice de toute autre profession;
- *c)* soit aux activités d'un établissement public, d'un établissement d'utilité publique, d'une association sans but lucratif ou d'une fondation;
- 5° les biens agricoles et horticoles;
- 6° les peuplements forestiers;
- 7° les biens relevant du domaine public de certaines personnes morales
- Les biens ainsi définis comprennent les produits de l'exploitation, de la profession ou des activités visés à l'alinéa 1er, 4°, 5° et 6°.

Calamité agricole – définition

- Phénomène naturel de caractère ou d'intensité exceptionnels (retour de 20 ans);

  Gel, tempête synoptique, tornade, rafales, pluies abondantes, pluies persistantes, accumulation de neige, sécheresse, affaissement de terrain

- Action massive et imprévisible d'organismes nuisibles;
- Maladie ou intoxication de caractère exceptionnel

Ayant causé des dégâts aux

- 1° terres à destination agricole ou horticole;
  2°cultures, à l'exclusion des cultures exotiques;
  3° récoltes;
  4° animaux d'élevage utiles à l'agriculture.

Calamité agricole - définition

- Sont exclus les cas fortuits ordinaires contre lesquels il est normalement possible de s'assurer.

- Gérée par le SPW – ARNE (Agriculture, ressources naturelles et environnement)

- Décret du 23/03/17 et AGW du 31/05/17

Procédure pour la calamité agricole (pour info)

Rappel du processus de reconnaissance d'une calamité agricole

Phénomènes naturels de caractère ou d'intensité exceptionnels,

L'agriculteur

- constate des dégâts et perte de rendements >= 30% sur la production annuelle
- rempli son/ses PV
- introduit sa demande à la commune où sont situées ses parcelles impactées

à défaut de la commune

Le gouverneur

convoque la commission dans les 15j et transmet un avis d'information sur la tenue de la commission

La commune

convoque la commission dans les 10j et transmet un avis d'information sur la tenue de la commission

Service Public Fédéral FINANCES

Une invitation à la réunion est envoyée et, à son issue, une copie est transmise au SPF Finance si concerne la déduction fiscale du régime au forfait agricole

2nd constat

La commission communale

- complète les PV (% de perte de rendement, signatures par MIN 3 membres de la commission
- PV globalisé, demande officielle de reconnaissance et les PV individuels des agriculteur sont transmis via le guichet des Pouvoirs locaux **dans le mois qui suit la commission**

PV compléter après les récoltes lors du 2nd constat sont transmis une 2nd fois au guichet des pouvoirs locaux

La commission communale est composée :

1. *du bourgmestre ou de son représentant ;*
2. *d'un agent du SPW Agriculture, service extérieur*
3. *d'un expert-agriculteur désigné par le collège communal*
4. *d'un expert-agriculteur ou expert en matière agricole ou horticole désigné par le SPW Agriculture*

Un agent du contrôle local des contributions directes est également invité aux réunions de la commission.

Guichet des Pouvoirs locaux

L'administration du SPW

- assure la réception des demandes des communes
- suivi de la situation
- rédige le rapport sur les montants totaux et moyennes par exploitation des dégâts

IRM

un avis IRM est sollicité sur le territoire concerné pour le caractère exceptionnel du phénomène d'un point de vue climatique sur une période retour de 20 ans

Ministre

Gouvernement wallon

AGW de reconnaissance de la calamité définissant la zone géographique et les montants d'aide à la réparation+ Publication au moniteur belge

Critères de reconnaissance d'une calamité agricole

1. Cas de phénomènes naturels de caractère ou d'intensité exceptionnels vérifié auprès de l'IRM
2. qui a occasionné des dégâts aux terres, cultures agricoles et horticoles susceptibles de réduire dans une mesure importante les revenus professionnels des agriculteurs et/ou des horticulteurs concernés:
   a. **Montant total** des dégâts agricoles **supérieur à 1.500.000 euros**
   b. **Montant moyen** des dégâts agricoles par **bénéficiaire est supérieur à 7.500 euros.**
   c. Les dommages évalués sont d'**au moins 30% de la moyenne de la production annuelle du bénéficiaire**

Wallonie agriculture SPW

Commission communale de constat de dégât agricole - CCCDA

- le bourgmestre ou de son représentant (= président) ;
- un agent du SPW, service extérieur ;
- un expert-agriculteur désigné par le collège communal ;
- un expert-agriculteur ou expert en matière agricole ou horticole désigné par le SPW.
- un agent du contrôle local des contributions directes (invité)

Désignation des experts des CCDA

Actuellement en cours :

Expert désigné <u>par le collège communal</u>

- Appel public
- Dans les 3 mois de l’installation du collège communal
- Renouvelé chaque législature communale

Expert désigné <u>par le SPW</u>

- Appel public
- Désigné par le DG
- 5 ans

Calamités agricoles

- Informations générales
- Documents et formulaires
- Vidéos explicatives
- Désignation des experts
- ….
- https://agriculture.wallonie.be/home/aides/crises-et-calamites/calamites-agricoles1.html

sol – érosion - ruissellement

Missions

Depuis 2011. Initiative du ministre de l'Agriculture

Wallonie UCL Université catholique de Louvain Université de Liège

Appui aux communes impactées par des coulées de boue/ruissellement

Gestion du risque

Approche intégrée

- **Par bassin versant** (Amont → Aval jusqu'à l'exutoire)
- Propositions d'amélioration au niveau **agricole**
  des **services communaux**
  des **riverains**

Missions

Bassins versants étudiés par GISER (2011-2024)

③ : Nombre de bassins versants étudiés

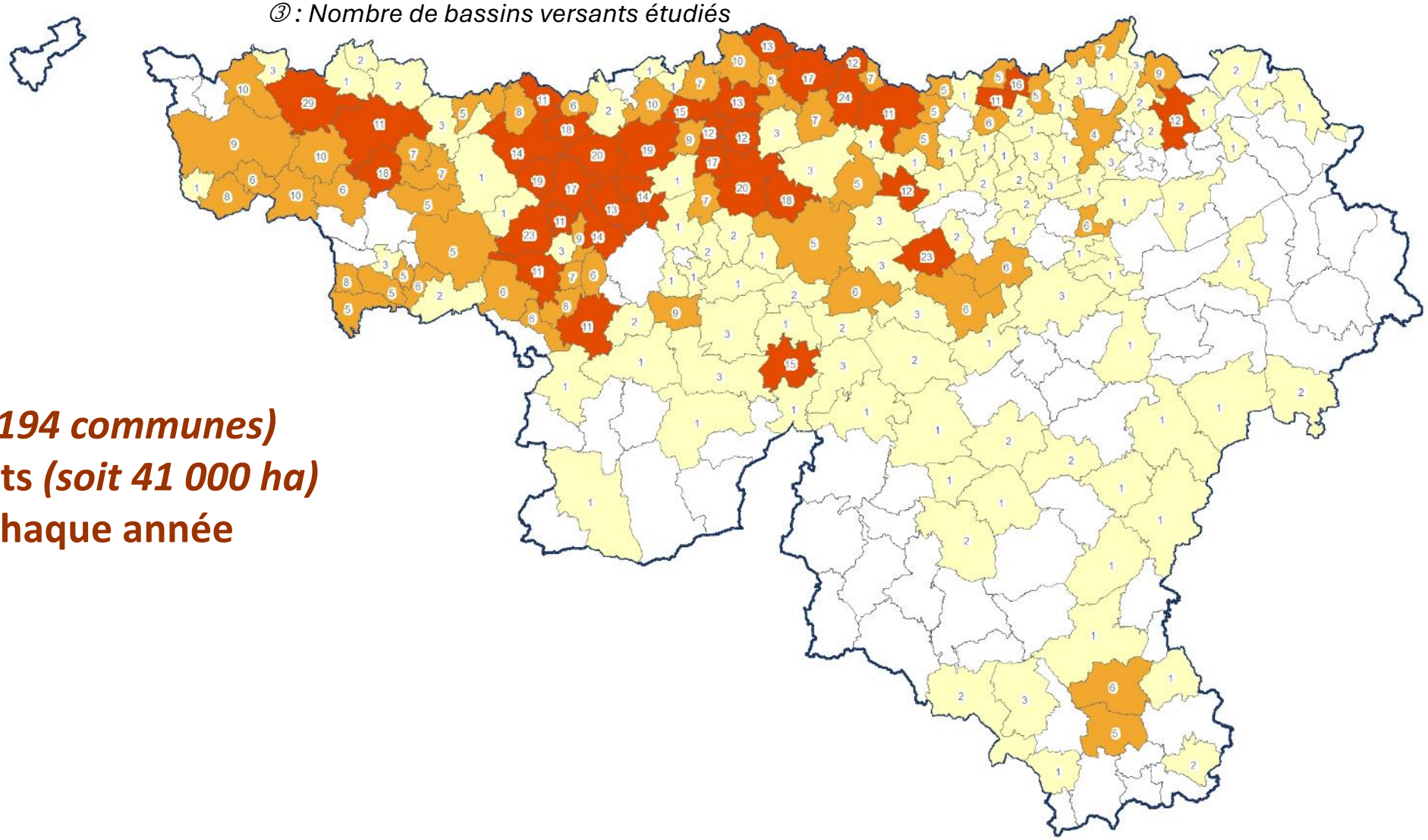

3 communes sur 4 *(194 communes)*
1053 bassins versants *(soit 41 000 ha)*
De nouveaux sites chaque année

Missions

Depuis 2011. Initiative du ministre de l'Agriculture

Wallonie UCL Université catholique de Louvain Université de Liège

Appui aux communes impactées par des coulées de boue/ruissellement

Gestion du risque

Prévention (Permis

Approche intégrée

Par bassin versant (Amont → Aval jusqu'à l'exutoire)

Propositions d'amélioration au niveau **agricole**

des **services communaux**

des **riverains**

Missions

Avis rendus sur des demandes de permis

Entrée en vigueur du CoDT en 2017

Analyse du projet …

- ✓ Vulnérabilité du projet
- ✓ Continuité amont-aval
- ✓ Impact sur l'aval

… au regard du risque de Ruissellement

Lidaxes

- ✓ Localisation du ruissellement concentré
- ✓ Taille aire contributive

Aléa d'inondation par ruissellement

- ✓ Débits de pointe potentiellement dommageables

Depuis 2020, le nombre de dossiers analysés dépasse 7000 chaque année

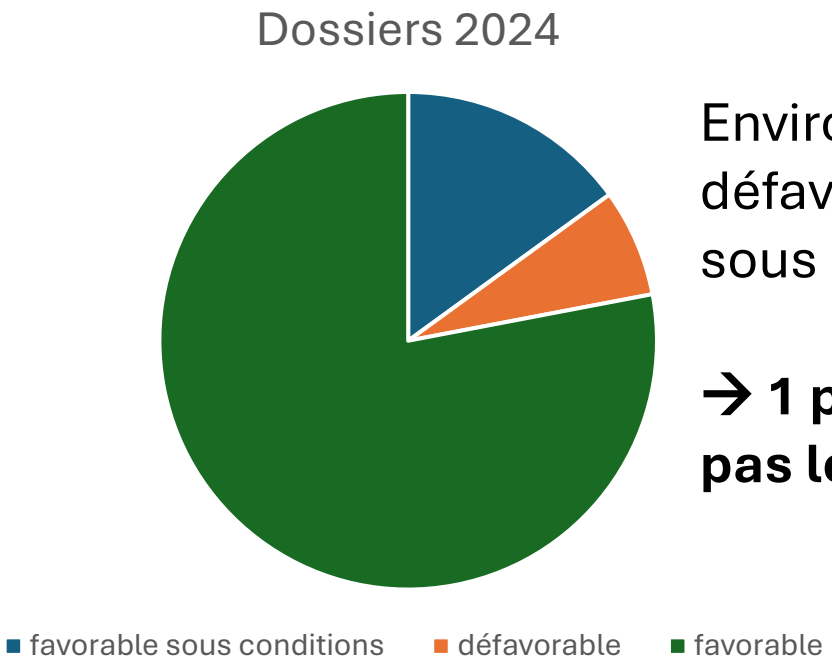

Environ 22% des avis sont défavorables ou favorables sous conditions

→ 1 projet sur 4 n'intègre pas le risque!

Missions

Appui aux communes impactées par des coulées de boue/ruissellement

- **Gestion du risque**
- **Prévention (Permis**

Appui aux politiques publiques

- **PGRI**
- **PAC**
- **Contrats de rivière**
- **Développements carto** (Lidaxes, aléas, Erosion)

~~CONSEIL AGRICOLE~~

=>

Natagriwal

Natagriwal au service des producteurs

https://www.natagriwal.be/

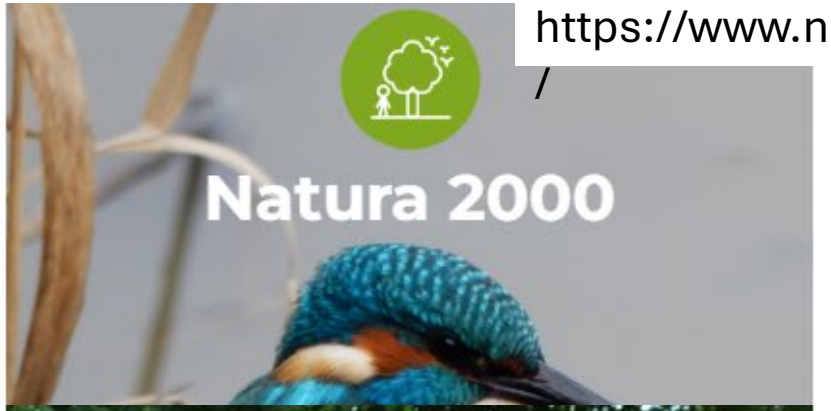

Direction du développement rural

- GISER mais également
- Mise en oeuvre du programme de gestion durable de l'azote (PGDA)
- Vérification de la conformité des infrastructures de stockage des effluents d'élevage (ACISEE)
- Mise en œuvre des programmes communaux de développement rural (PCDR)
- Remise d'avis sur les demandes de permis et modification de plans de secteur
- Subventions pour les acteurs locaux dans le cadre des appels à projets thématiques en lien avec le développement durable

Direction des Cours d’eau non navigables

Notamment :

- Accorder des subsides ou aides
- Gérer de manière intégrée les cours d'eau non navigables
- Coordonner et mettre en oeuvre les matières relatives aux cours d'eau non navigables et wateringues dans le code de l’eau (autorisations, police, avis, classification des cours d’eau,…)
- Coordonner et réaliser des interventions en cas de crise

Gestion des cours d'eau

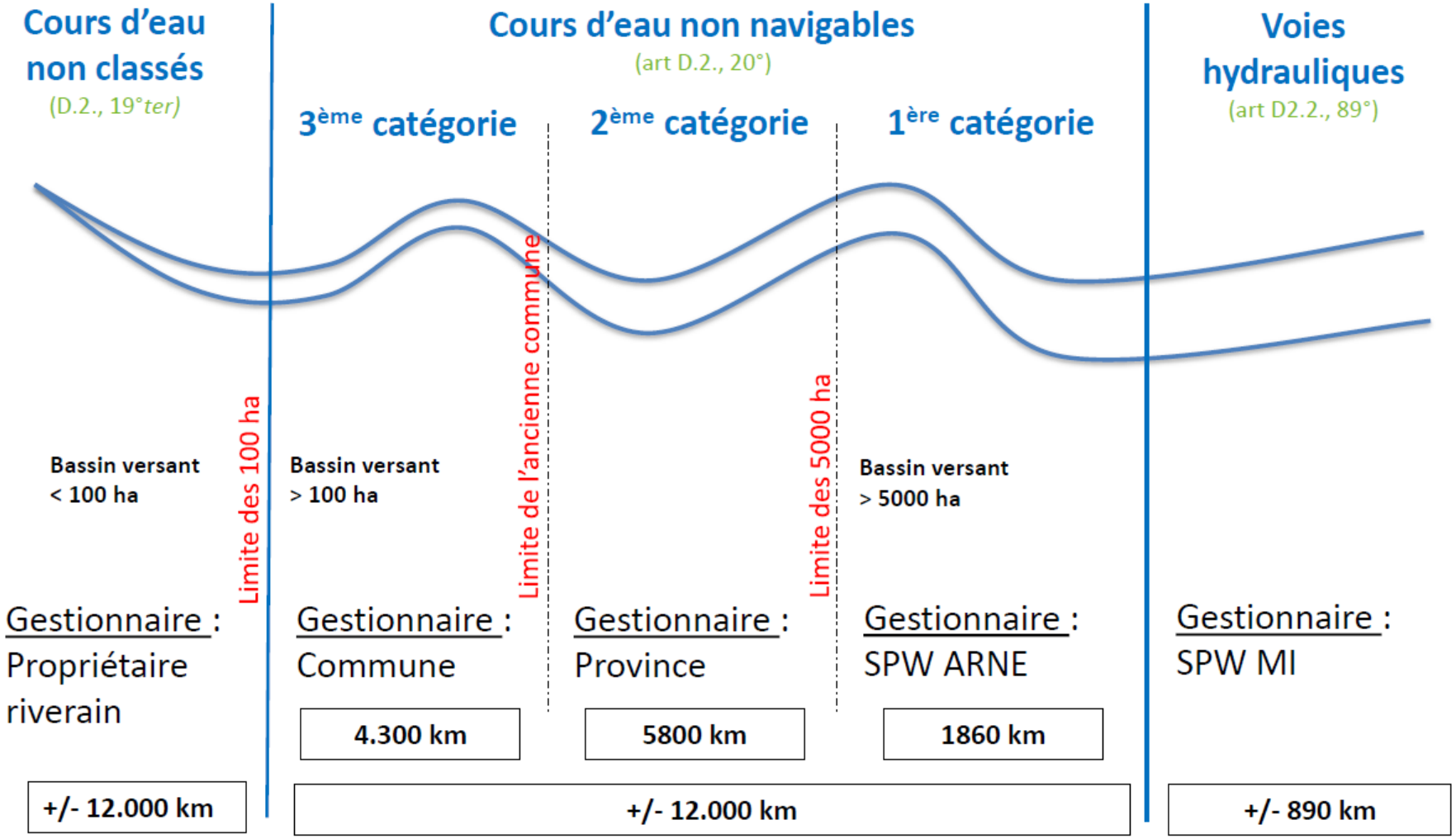

Décret octobre 2018 en matière de cours d’eau

Principe fondateur :

Une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau.

Cette gestion vise à satisfaire ou à concilier les principales fonctions suivantes des cours d'eau :

- *1° hydraulique, par la conservation du libre écoulement des eaux et la gestion des risques d'inondation;*
- *2° écologique, par la préservation, l'amélioration et la restauration de la qualité hydromorphologique des masses d'eau de surface, afin d'assurer notamment une meilleure fonctionnalité de l'écosytème aquatique;*
- *3° socio-économique;*
- *4° socio-culturelle,*

Avis des gestionnaires en Zone Aléa Inondation

- Avis du gestionnaire conformément article D.IV.57 du Code du Développement territorial – CoDT :

  = **pour tous projets, actes, travaux en Zone Aléa Inondation**

INFOS :

→ Portail L'environnement en Wallonie > Inondations

☞ https://environnement.wallonie.be/home/gestion-environnementale/risques-climatiques/inondations.html

Avis gestionnaire en Zone Aléa Inondation

- Avis du gestionnaire conformément article D.IV.57 du Code du Développement territorial – CoDT :

  = **pour tous projets, actes, travaux en Zone Aléa Inondation**

<u>OUTILS :</u>

→ Carte d'aléa d'inondation – Mars 2021 (WalOnMap)

→ Canevas analyse du GTI

→ Circulaire du 23 décembre 2021 relative à la constructibilité en zone inondable

→ Référentiel *« Constructions et aménagements en zone inondable »* 2022, Ediwall

→ Référentiel *« Constructions et aménagements en zone inondable »* 2023, Ediwall

→ Brochure *« Réduire la vulnérabilité des constructions existantes »*

Avis gestionnaire en Zone Aléa Inondation

- Sous-Bassin Hydrographique de la VESDRE

<u>OUTILS :</u>

Plus particulièrement, après la crue historique de 2021 :

- Schéma stratégique du bassin versant de la Vesdre
- Programmes de (re)développement durable des quartiers
  (*RATaV = Limbourg, Verviers, Pepinster, Theux)*

Autorisations domaniales

- Article D.40 du Code de l’Eau

L'autorisation domaniale, préalable et écrite du gestionnaire est requise pour tous travaux tels :

- *qu'approfondissement, élargissement, rectification cours d’eau non navigable – CENN ;*
- *toutes modifications sous, dans ou au-dessus du lit mineur du cours d'eau non navigable ou des ouvrages y établis,*

Autorisations domaniales (lit mineur CE)

- Article D.40 du Code de l'Eau

L'autorisation domaniale, préalable et écrite du gestionnaire :

<u>OUTIL :</u>

→Formulaire de DEMANDE D'AUTORISATION DOMANIALE

- CENN 1ère catégorie : SPW – DCENN, District de Liège, Esplanade Simone Veil 1 à 4000 LIEGE
- CENN 2ème catégorie : Service Cours d'eau Province de Liège, rue Ernest Solvay, 11 à 4000 LIEGE
- CENN 3ème catégorie : Communes

Déclaration de travaux (lit mineur cours d'eau)

- Article D.37 § 3 du Code de l'eau

  + article R 63 AGW Cours d'eau du 19 novembre 2024

Certains travaux d'entretien et de petite réparation correspondant aux travaux qui se reproduisent à intervalle régulier peuvent être exécutés par d'autres personnes que les gestionnaires

= DECLARATION préalable de TRAVAUX du propriétaire riverain, du permissionnaire,..

<u>OUTIL :</u>

→Formulaire de NOTIFICATION de TRAVAUX d'ENTRETIEN et de REPARATION d'OUVRAGES PRIVES ou de BIENS SUR, DANS, AU-DESSUS d'UN COURS D'EAU NON NAVIGABLES (de 1ère catégorie)

Actes, travaux à moins de 6 mètres crête de berge

- Article D.44/1 du Code de l'eau

  + article R 89/2 AGW Cours d'eau du 19 novembre 2024

A moins de six mètres de la crête de berge d'un cours d'eau non navigable ou non classé, il est interdit de construire, placer des installations fixes ou mobiles, de reconstruire, transformer une construction existante, réaliser un dépôt de quelques produits, matériels ou matériaux que ce soit ou modifier sensiblement le relief du sol, sans l'autorisation préalable du gestionnaire.

<u>OUTIL :</u>

→Formulaire en phase d'adoption par la Ministre

Prises d’eau permanentes, prélèvements saisonniers, pompages non permanents

- Article R 85 AGW Cours d’eau du 19 novembre 2024

  = prises d’eau permanentes

  → Voir aussi rubriques Permis Environnement

  → + régime AUTORISATION DOMANIALE

- Article R 86, R87 AGW Cours d’eau du 19 novembre 2024

  = prélèvements saisonniers

<u>OUTIL :</u>

→Formulaire de DECLARATION PREALABLE – modèle à établir

Contact ?

Pour toute précision :

- SPW ARNE

  Direction des Cours d'eau non navigables

  District de Liège

  Eplanade Simone Veil, 1 (9ème étage)

  4000 LIEGE

  dcenn.liege@spw.wallonie.be

  Tél. : 042 / 200.601.

Les contrats de rivières

Contrats de rivières

- 14 en Wallonie
- Objectif : organiser la concertation entre les acteurs de l'eau en Wallonie (communes, provinces, service public de Wallonie, mais aussi acteurs locaux comme pêcheurs, agriculteurs, associations locales, entreprises, etc.)

La cartographie

WalOnMap - Toute la wallonie à la carte

RÉDUIRE LA CARTE

Localiser

verviers

Infos | Légende | StreetView | Mesurer | Dessiner | Imprimer | Créer un rapport | Partager | Mes cartes | Vues prédéfinies | Autres cartes | Fond de plan et voyage dans le temps

- Plan de secteur en vigueur (version c...
- Parcellaire agricole anonyme - derni...
- ERRUISSOL - Risque d'érosion hydri...
  Visible entre le 1:4500ème et le 1:20032ème
- Carte Numérique des Sols de Wallon...
- Plan parcellaire cadastral - situation ...
- Arbres et haies remarquables (AHRE...
- Atlas des voiries vicinales de 1841 – ...
- Zones inondées IDW - Hauteur d'eau...
- Zones de baignade - Série
- LIDAXES (version 2) - Axes de conce...
- Interdiction de l'accès du bétail aux c...
- Cartographie des zones inondées - ju...
- Cartographie de l'aléa d'inondation (...
- Cartes de l'aléa d'inondation au 1/40...

Basculer vers l'ancienne version

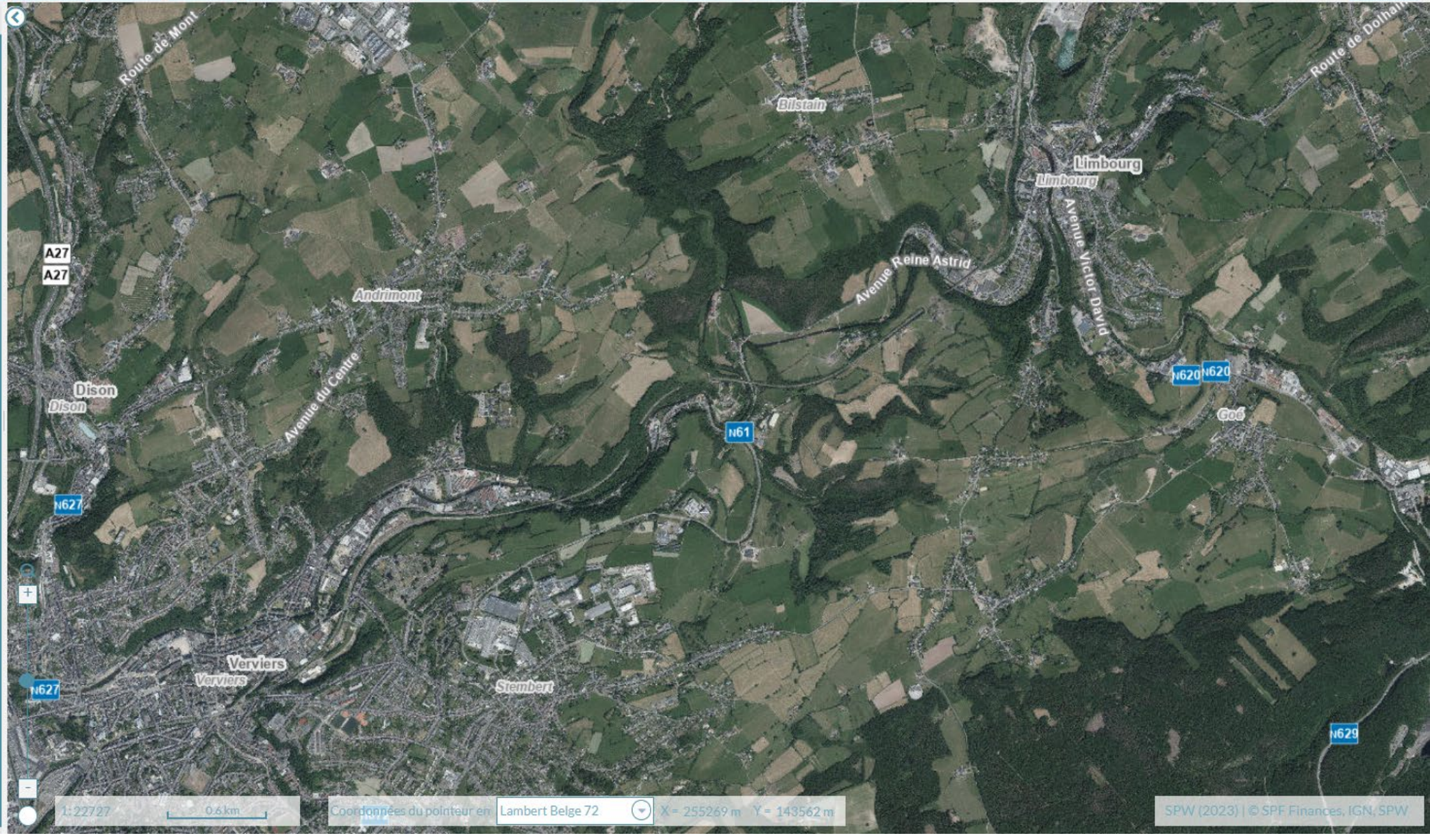

Permis et autorisations

Permis, autorisations et avis

Notamment

- Permis d'urbanisme, permis unique, permis d'environnement, permis de chasse, permis de valorisation de terrils,
- Avis sur les demandes de permis, modifications de plans de secteur, mise en oeuvre du décret Sol (DDR, DNF, DES, DPS…)
- Autorisation (destruction de gibier, circulation en forêt, préservation des habitats aquatiques, …)
- Agréments divers
- …

Les communes ont un rôle très important pour certaines procédures.

<u>Comment concilier les aspects techniques, paysagers, environnementaux ?</u>

CONSEILS POUR L'INTEGRATION PAYSAGERE DES BÂTIMENTS AGRICOLES

L’agence du foncier wallon

AGENCE DU FONCIER AGRICOLE WALLON

OBSERVER

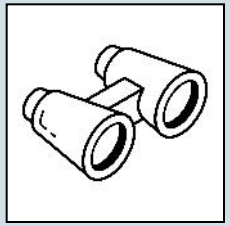

LOUER POUR SOUTENIR

ACQUERIR

OBSERVATOIRE DU FONCIER AGRICOLE WALLON

EDITION : 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024

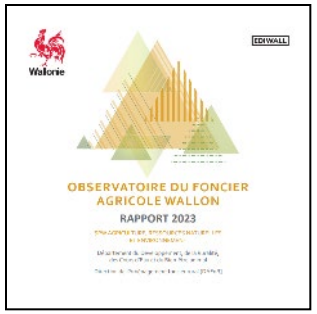

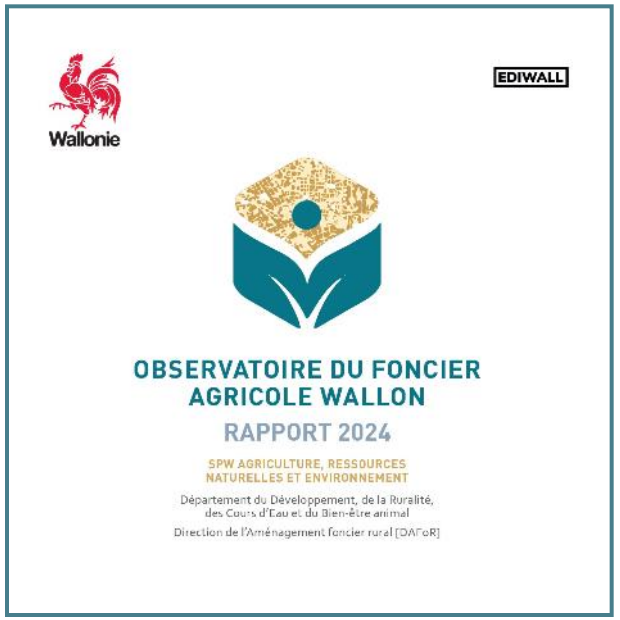

DONNÉES : 2017 2018 2019 2020 2021 2022

DONNÉES COMPLÈTES DE 2023

QUELLES NOTIFICATIONS ?

- ✓ VENTES & DONATIONS
- ✓ BAUX À FERME

QUI NOTIFIE ?

FEDNOT

LOUER POUR SOUTENIR

=

SIMPLIFIER

+

ACCOMPAGNER

+

LOUER

↓

EXPLIQUER

OUTILLER

CENTRALISER

Annonces locatives

Rechercher par commune

Choisir une commune

Dans un rayon de 0 km

Terme contenu dans l'offre

Filtrer Réinitialiser

Liste Map

+ Ajouter une annonce

S'inscrire à la newsletter

Région wallonne

Superficie : 15,17 ha (1 517 a, 151 700 ca)

Nombre de lot(s) concerné(s) par le bien : 4

Communes concernée(s) : Bastogne

LOUER POUR SOUTENIR

=

SIMPLIFIER

+

ACCOMPAGNER

+

LOUER

↓

AIDER

GÉRER POUR

LOUER POUR SOUTENIR

=

SIMPLIFIER

+

ACCOMPAGNER

+

LOUER

↓

EQUIPER

CONFIER

MOBILISER

OBSERVER

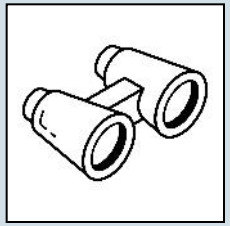

LOUER

ACQUERIR

Mobiliser

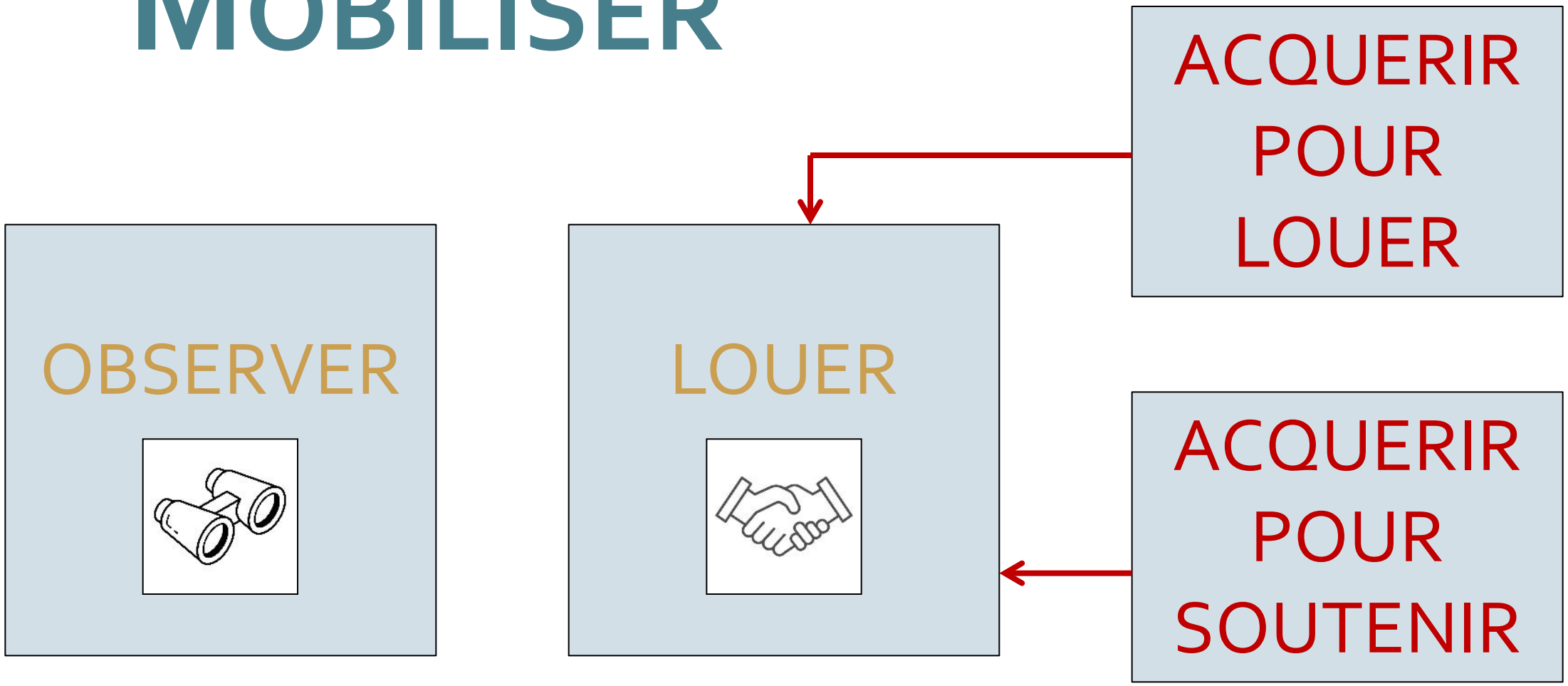
ACQUERIR POUR LOUER
OBSERVER
LOUER
ACQUERIR POUR SOUTENIR

Agence du Foncier agricole wallon

agencedufoncieragricole.wallonie.be

L'AFAW peut aider
les communes et autre pouvoirs publics
à gérer et peut gérer pour eux
de manière gratuite et flexible

Corentin Moreau est à votre disposition pour vous la presenter en détail

Nature et forêts

Nature et forêts

Le Département de la Nature et des Forêts (DNF)

- **Elabore, met en oeuvre et assure** le suivi des politiques et réglementations en matière de forêts, de conservation de la nature, des parcs naturels, de chasse et de pêche
- **Contrôle** le respect de ces politiques et réglementations
- **Gère** les forêts publiques et les réserves naturelles domaniales
- **Soutient** les communes dans leurs aménagements d'espaces verts et gère les parcs domaniaux

Nature et forêts

Les directions extérieures du DNF dont Liège et Malmedy

- Mise en œuvre des missions pratiques, c’est-à-dire techniques, administratives et de police, des directives et de la politique générale définie par le Gouvernement, dans les domaines de la forêt, de la chasse, de la pêche et de la conservation de la nature
- Ventes de bois des forêts publiques
- Gestion des forêts et des aires protégées appartenant aux propriétaires publics
- Plans d’aménagement des forêts bénéficiant du régime forestier et des réserves naturelles domaniales
- Conditionnalité agricole - volet Natura 2000

Nature et forêts

Les directions extérieures du DNF dont Liège et Malmedy + cantonnements

- Avis sur les plans et projets (permis d'environnement, uniques et d'urbanisme, les programmes communaux d'aménagement et autres modifications du plan de secteur ainsi que les projets non soumis à permis mais susceptibles d'avoir un impact sur les sites Natura 2000)
- Commission de conservation des sites Natura 2000
- Gestion des piscicultures domaniales
- Suivi des populations piscicoles et de gibier
- Autorisations (destruction de gibier, circulation, ...
- Zones d'accès libres en forêts pour l'organisation des camps des mouvements de jeunesse.

Programme Leader et Groupes d’action locale (GAL)

GAL
GROUPE D'ACTION LOCALE
Pays de Herve asbl

G.A.L.
Fagnes
Haute-Amblève

Les Groupes d'Action Locale wallons

- 21 GAL en Wallonie
- animent différents territoires (min. 3 communes)
- grâce à une stratégie de développement territoriale spécifique à chaque GAL,
- soutenus par le programme LEADER et par la Wallonie (PswPAC),
- issus de partenariats publics – privés,
- travaillent de manière transversale des thématiques (agriculture durable, attractivités des zones rurales, préservation de l'environnement, qualité de vie, mobilité douce, forêt résiliente, citoyenneté numérique,…),
- agissent en tant que facilitateurs pour la mise en œuvre de projets.

SimpliFIcation administrative

Encadrement et Promotion de l’agriculture et des produits

Encadrement, formation et promotion

- Recherche, développement, vulgarisation
- Apaq-w
- Walakis
- Et d'autres.

Walakis | Réseau wallon PAC | Gérer mon contenu | Mon Profil | Se déconnecter | FR DE EN

WALAKIS

https://walakis.be/fr

Mot clés, thématique, ...

Accueil | Annuaire | Actualités | Agenda | Documentation | Groupes de travail

Bienvenue sur Walakis

Votre plateforme de la connaissance et de l'innovation en Wallonie, dédiée à l'agriculture, aux forêts et au développement rural, et animée par le Réseau wallon PAC et le SPW ARNE.

Photo: Michel Fautsch

Les grandes thématiques de Walakis

Explorez les sujets phares et les groupes les plus dynamiques de la communauté

Quelques suggestions

Suggestions

- Être à l’écoute
- Diffuser de diverses manières des informations utiles
- Encourager les bonnes pratiques et l’innovation au niveau agricole, environnemental, climatique, énergétique,…
- Promouvoir une agriculture et une alimentation durable,
- Encourager les produits locaux
- Promouvoir les éléments du paysage
- Faciliter l’obtention des permis
- Accompagner la mise en place de projets
- Aider divers groupements ou associations

Suggestions

- Faciliter l’organisation de certains évènements
- Gérer les Commissions de constat de dégâts agricoles
- Entretenir les voiries et chemins agricoles
- Encourager les services de remplacement
- Veiller à une représentation équilibrée des différents acteurs dans les diverses commissions
- Faciliter l’évacuation de certains déchets
- Rédiger et diffuser une charte de convivialité
- Echanger entre mandataires (réunion des échevins de l’agriculture)
- …
- Veiller à respecter les règlementations notamment européennes dont les aides d’état (aide de minimis)

Conclusions

Conclusions

Pour en savoir plus : notamment,

- La législation
- Les brochures
- Les sites Internet
- Les réseaux sociaux
- Différentes newsletters
- Le contact avec l’administration, ses agents, ses services extérieurs

Wallonie.be Mon compte

WALLEX

Le site du droit en Wallonie

https://wallex.wallonie.be/

Que contient Wallex ? Comment rechercher ? CADA CRAIE Contact

Mots-clés ou expression à rechercher Recherche avancée

CODES

Action sociale et santé (Décret) | Action sociale et santé (AGW) | Agriculture | Bien-être animal | Pouvoirs locaux

Développement territorial (Décret) | Développement territorial (AGW) | Eau (Décret) | Eau (AGW) | Environnement

Fonction publique | Forestier | Habitation durable | Patrimoine (Décret) | Patrimoine (AGW) | Tourisme

Dernières mises à jour

4 12 mars 2025 +

Voir plus de mises à jour

AAA Wallonie.be Mon Compte Mon Panier 4

Wallonie

EDIWALL

Les Éditions du Service public de Wallonie

https://ediwall.wallonie.be/

Toutes nos publications Nouveautés Abonnements EDIWALL, c'est aussi...

Que cherchez-vous ?

À LA UNE

Voici quelques publications que le Service Public de Wallonie vous recommande particulièrement.

Ne tardez pas à nous les commander !

Les fiches Logement. Procédure d'enquête d'administrative de salubrité [2024] (numérique)

Aides, Indemnités et Subventions | Format numérique

Logement

Quels sont les critères minimaux de salubrités en Wallonie ? Permettre à chacun de vivre dans un

GRATUIT

En savoir plus

https://agriculture.wallonie.be/

Portail de l'agriculture wallonne

A la Une

Tout Actualités Evénements Communiqués

Communiqué

Actualité

Evénement

20.03
20.03

Faisons le point sur l'identification, la gestion autonome des exploitations agricoles et le Système de suivi des surfaces S-TER

Evénement

11.03

Faisons le point sur l'identification, la gestion autonome des

Citoyens Entreprises Pouvoirs locaux Non-marchand

AAA Wallonie.be Mon Espace

L'Environnement en Wallonie

https://environnement.wallonie.be/

Milieux Législation Loisirs Gestion environnementale Acteurs et institutions Démarches A la une Contact

Wallonie.be

42 K followers • 278 suivi(e)s

Publications | À propos | Reels | Photos | Vidéos | En direct | Plus

Intro

Bienvenue sur la page officielle de la Wallonie !
Cette page Facebook est gérée par le SPW.

Page · Organisme gouvernemental

SPW - Département de la Communication - Place Joséphine Charlotte, 2 , Jambes, Belgium

wallonie.be

Photos

Toutes les photos

Publications

Wallonie.be est avec Agence wallonne
19 h ·

🚘Partageons mieux la route🚘

Selon l'Agence wallonne pour la Sécurité routiè
cohabitation routière reste problématique ⚠️

👉Certaines infractions irriteraient particulièreme
🔶 Se garer là où ce n'est pas autorisé... En voir p

SPW Agriculture Ressources N Environnement

12 K J'aime • 15 K followers

Publications | À propos | Mentions | Avis | Reels | Photos | Plus

Intro

Le SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement intervient dans la vie du citoyen wallon

Page · Organisation pour la préservation de l'environnement

Avenue Prince de Liège 15, Namur, Belgium

3&set=a.554891046672155

Publications

SPW Agric
13 h ·

Ce jeudi et ce vend
présenteront leur c
:

🔶 Roche en poche
🔶 Les secrets des

Agri-Info

8,6 K J'aime • 9,7 K followers

Publications | À propos | Mentions | Followers | Photos | Vidéos | Plus

Basculez sur la Page de Agri-Info pour commencer à la gérer.

Intro

La passion de l'AGRICULTURE, l'AGRONOMIE, la NATURE et la RURALITE.
Page gérée par Benoît GEORGES

Page · Site web d'actualités

0497 51 64 89

Agriinfo2000@gmail.com

agriinfo431114941.wordpress.com

À la une

Agri-Info
15 h

Découvrez la dernière newsletter du SPW Agriculture en province de Liège du 10 mars 2025 !...

Le 12 février 2025

Chers agricultrices, agriculteurs, partenaires,

Vous trouverez ci-joints les actualités et prochaines séances d'informations en agriculture qui se dérouleront dans la province de Liège et en Wallonie susceptibles de vous intéresser.

Bonne lecture !

Les Agri-webinaires du SPW

Province du Luxembourg

© 2021 Google

Mes coordonnées

Benoît GEORGES

Service public de Wallonie

Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal

Direction de la Recherche et du Développement

Service extérieur de Malmedy

Attaché qualifié

Avenue des Alliés 13 à 4960 Malmedy

080/440628 ou 0497/516489

benoit.georges@spw.wallonie.be

Merci de votre attention

Wallonie
agriculture
SPW

Françoise Ansay (Terre-en-vue)

La terre agricole publique : levier d’une action politique

Mobiliser les terres publiques pour une agriculture relocalisée au service des citoyens

RATAV- 5/3/2025

Françoise Ansay - Chargée de mission «Terres publiques”
francoise@terre-en-vue.be - 0487 25 60 91
www.terre-en-vue.be

Terre-en-vue

Pour une continuité des fermes nourricières.

Avec le soutien de la Wallonie

1. Contexte de l'agriculture wallonne

- 1.Les **fermes** de moins de 50ha disparaissent

- ==> En Belgique 43 fermes ont disparu chaque semaine en moyenne depuis 1990 (Wallonie : 37.843 en 1980 > 12.728 en 2021 soit environ 25.000 fermes)

- ==> **Plus de 67 % des agriculteurs ont plus de 50 ans et 80% n'ont pas de repreneur identifié** *(SPW - 2016)*

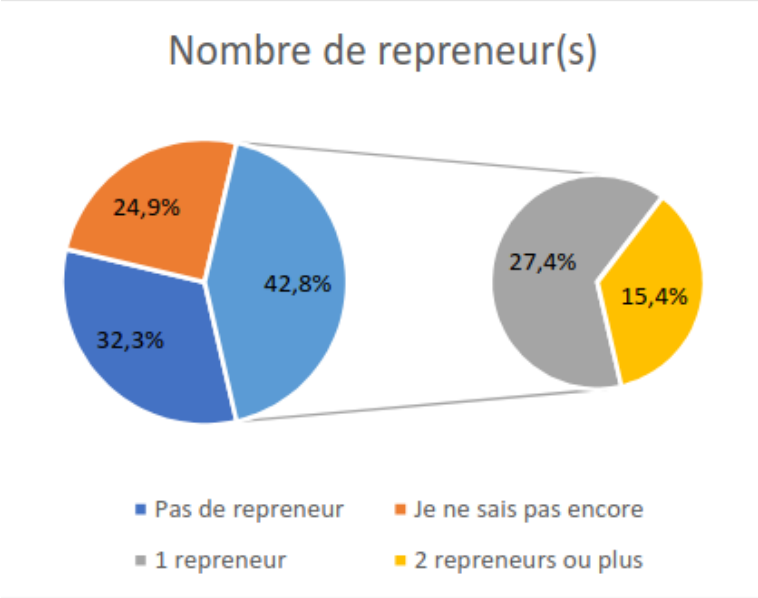

(Collège des producteurs, "Reprise des exploitations: quel ressenti des producteurs ?", 2022)

- **2. Marché acquisitif**: non régulé
- => Prix (+33% en 5 ans);
- Déconnexion prix alimentaires;
  - **Droit de préférence**
  - **Droit de préemption**
- **Marché locatif**: hyper régulé
- => Bail à ferme (durée longue; loyer limité; liberté de culture) – loi impérative mais détournements (sociétés de gestion) non respect par les propriétaires (

PAROLES DE PRODUCTEURS

« Le prix des terres agricoles et la loi sur le bail à ferme n'encouragent pas les propriétaires à mettre les terres à disposition des agriculteurs actifs. Or, une exploitation sans sécurité de production dans le temps n'est pas viable. »

Extrait de : Collège des producteurs, "Reprise des exploitations: quel ressenti des producteurs ? ", 2022

- 3. Les **terres nourricières** (= terres cultivées) ne sont pas protégées

- ==> Concurrence d'usage : Zone d'activité économique, sapins, PV, parcs récréatifs sur les terres agricoles, chevaux, bio-carburants,...

- ==> et 50 000 ha de terres cultivées en Zone Urbanisable non protégées

- 4. **La propriété** des terres se concentre

- ==> en moyenne : 25,8ha en 1990 > 58 ha en 2024

- 30% acquéreurs non agriculteurs=>
  Sociétés agroalimentaires et financières acquièrent les terres agricoles

ACTU | ENTREPRISES | ALIMENTATION & BOISSON

Colruyt cristallise la rancœur contre les achats de terres par les entreprises

Saskia De Block (au centre de la photo), responsable du pôle Agriculture de Colruyt, étudie le sol de l'exploitation des frères Odeurs, près de Saint-Trond, dont les 78 hectares sont détenus par le distributeur. ©doc

LUC VAN DRIESSCHE

10 février 2024 05:10

Source : l'Echo

- **5. La structure foncière des fermes favorise leur démantèlement…a fortiori lorsqu'il n'y a pas de repreneur familial**
  - Ex: **diagnostic foncier** – dans le cadre de la transmission

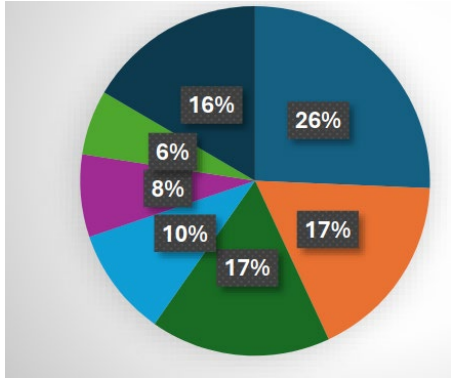

Répartition des propriétaires

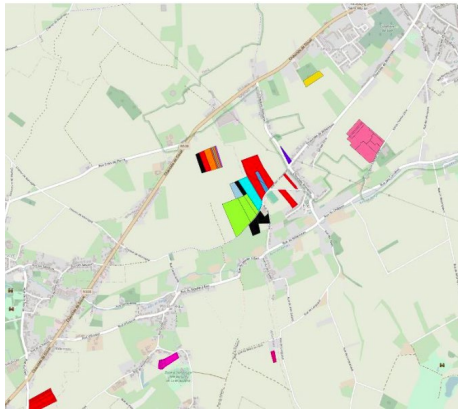

→ des fermes morcelées et insécurisées

Les Terres agricoles publiques

1. 68 000 hectares de terres agricoles publiques

Propriétaires: communes, CPAS, Fabriques d'église, SWL, Défence, autres CPAS (Liège, Bxl,..)

Le soutien à des centaines d'agriculteurs….
Viellissants et sans repreneurs.

2. Un déficit d'inventaire et de stratégie politique

Connaissez vous vos terres agricoles publiques? Ou sont-elles ? Qui les occupe ? Les fermages sont ils payés? Combien seront transmises aux descendants des actuels occupants ? Qu'y produit-on ? Production d'énergie ou d'alimentation? Combien d'agriculteurs.trices sur vos terres dans 5 ans?

Les Terres agricoles publiques

3. Un levier d’action pour votre politique

- Axe 1 - Renouvellement des générations
- Axe 2 - Lutte contre l'érosion/inondations
- Axe 3 - Développement de la biodiversité
- Axe 4 - Action sociale
- Axe 5 - Production alimentaire locale
- Axe 6 - Maximiser les revenus de la terre

La Ville de Namur consacre 10 hectares de terres à un projet d’agriculture de proximité, la « Ferme du Grand Feu », à Bouge

Le projet de la « Ferme du Grand Feu », à Bouge, a été dévoilé. Il s’agit de 10 hectares de terres agricoles publiques qui serviront à développer une agriculture durable aux débouchés locaux.

1 million€ dégagé par la Ville de Marche afin d'acheter des terres pour les agriculteurs: "Opportuniste et irréaliste" selon le MR marchois

"La création de ce fonds à quelques encablures des élections est un coup de pub opportuniste et probablement irréaliste", dénonce le MR marchois, suite à l'annonce de la Ville de Marche (majorité Engagés-PS) de dégager un fonds d'1 million€ afin de faciliter l'accès à la terre à ses jeunes agriculteurs.

La rédaction

Publié le 03-02-2024 à 12h16 - Mis à jour le 03-02-2024 à 20h35

Enregistrer

Grez-Doiceau encourage l'agriculture locale et met ses terres à disposition

Publié le 18 October 2022 à 17:08

Grez-Doiceau

Partager

Terres agricoles publiques

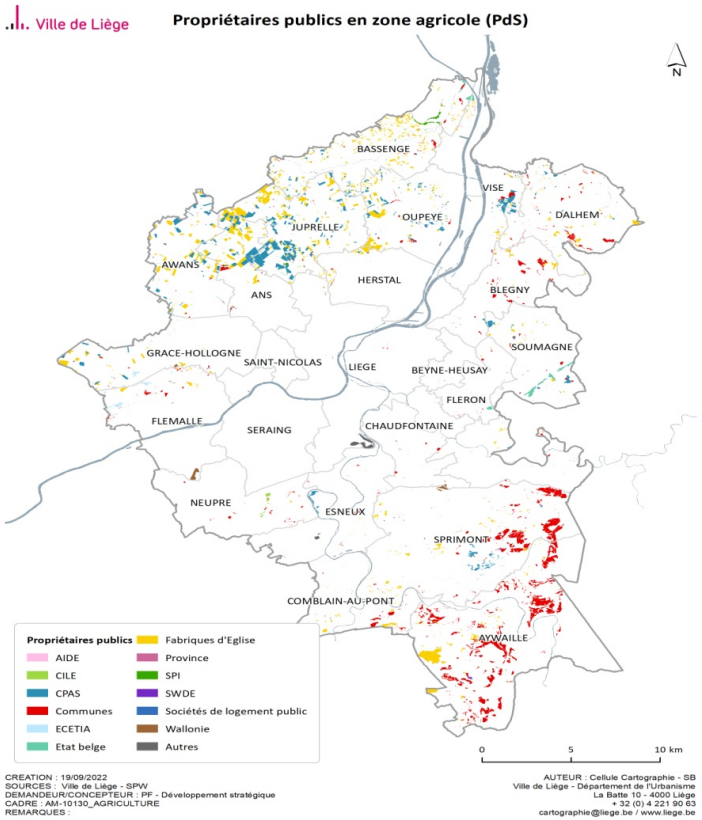

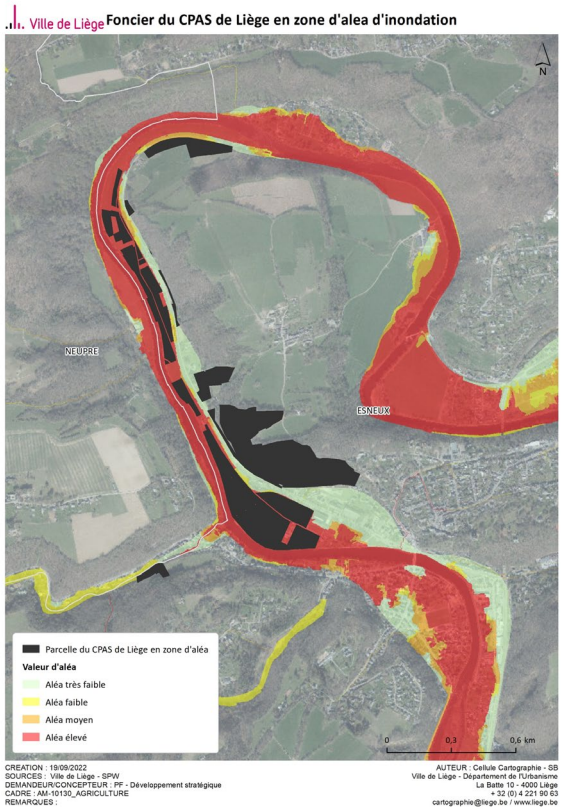

Les Terres agricoles publiques

- **Liège** : 3000 repas des écoles et bientôt 12 000 (avec maisons de repos/hôpital) →12 000 repas/jour

- **Namur :** 2000 repas pour les écoles préparées par le CPAS

- **Wallonie -** Collectif Cantines Durables – potage collation

Partenariats *:*
Manger Demain / Ceintures alimentaires (Liege, Verviers, Namur, Charleroi et Tournai) / Collectif Cantines Durables / Syndicats agricoles

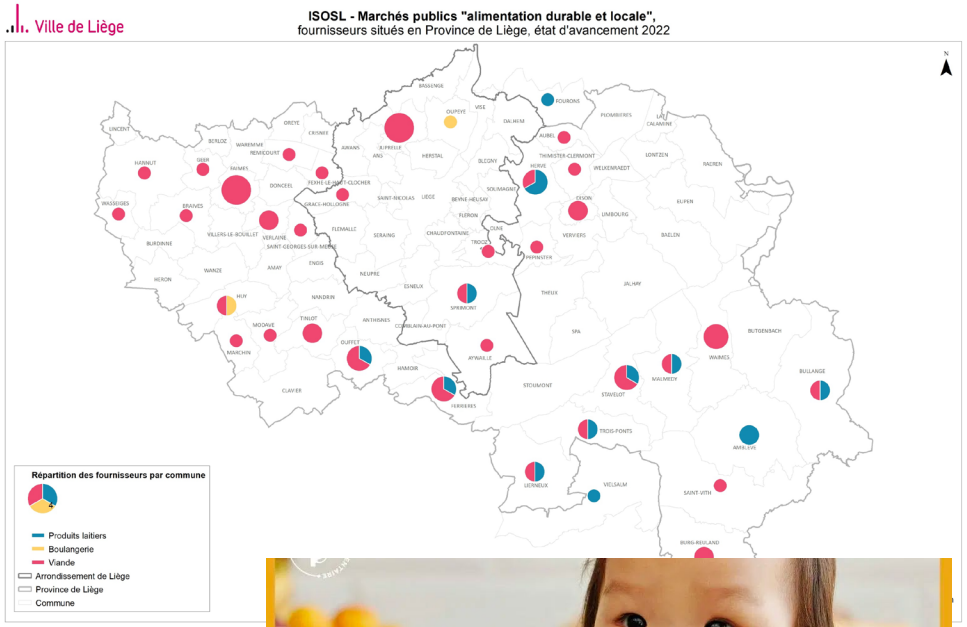

Transmission des fermes

Objectif: accompagner les cédants pour anticiper les transmission, les mettre en contact avec des repreneurs et créer de bonnes conditions de reprise.

4 axes :

1) Accompagnements individuels: 150 en année 1
2) Formation collective: 2 formations x 15 participants
3) Créer une culture de la transmission
4) Formuler des recommandations politiques.

https://www.transmissionagricole.be/

Les Terres agricoles publiques

Enclencher une politique de gestion de vos terres agricoles publiques :

- Avec Terre-en-vue et le SPW :
- Appuyer la réalisation d'un inventaire complet ,
- enclencher des processus participatifs
- Définir des priorités politiques
- des ateliers de formations
- un accompagnement individuel et collectif
- travailler sur les processus d'attribution des terres et, de vente, le cas échéant
- et une série d'outils mis à disposition …
- Avec l'Agence du foncier agricole wallon :
- Avec le programme "Transmission"
- Avec PARCEL (sytra), Manger Demain, vos écoles
- Avec GYSER, …

Terres publiques
Collaboration avec le SPW - DAFOR

Exemple **: Les collectivités alimentaires locales**
-> un effet levier formidable pour un prix juste pour les producteurs

- **Liège** : 3000 repas des écoles et bientôt 12 000 (avec maisons de repos/hôpital) →12 000 repas/jour

- **Namur :** 2000 repas pour les écoles préparées par le CPAS

- **Wallonie -** Collectif Cantines Durables – potage collation

Partenariats *:*
Manger Demain / Ceintures alimentaires (Liege, Verviers, Namur, Charleroi et Tournai) / Collectif Cantines Durables / Syndicats agricoles

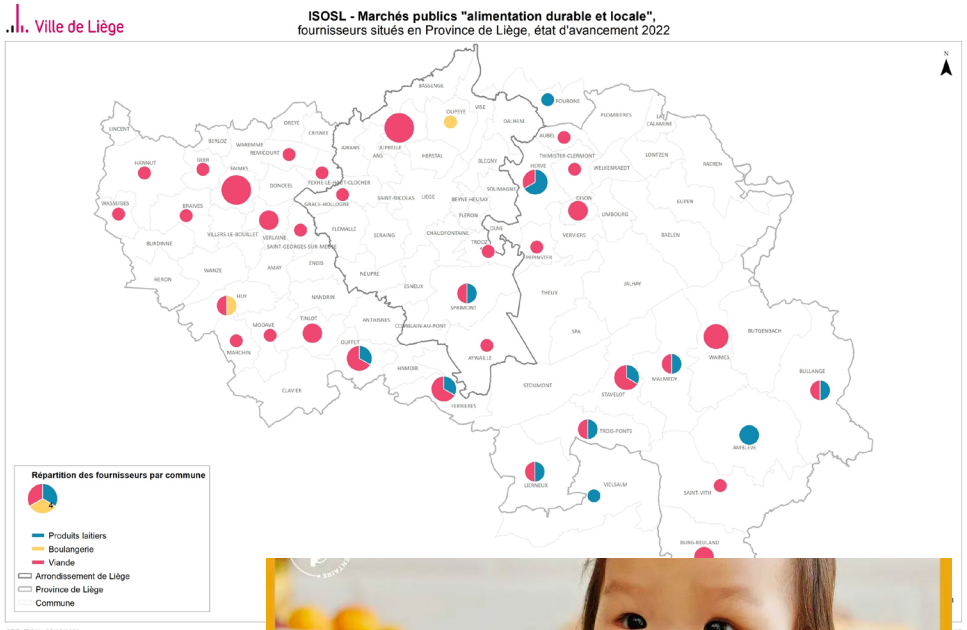

Résumé

Soutenir une politique foncière adaptée aux jeunes et nouveaux agriculteurs:

1. Encadrer le marché acquisitif (création d'un droit de préemption).
2. Faire respecter le bail à ferme.
3. Définir l'agriculteur actif.
4. Combattre les sociétés de gestion.
5. Attribuer les terres publiques aux jeunes pour favoriser les reprises.
6. Protéger la fonction nourricière des terres agricoles.

=> **Ambition doit être la reprise/création de 8.000 fermes dans les 10 ans !**

Conclusion

1/ <u>Législature stratégique</u> pour l'accès à la terre, vu l'érosion des fermes
(démographie, transmission, prix..)
=> Négocier des budgets, soutenir l'administration et les acteurs du secteur et prendre des mesures pour agir concrètement.

2/ <u>Les acteurs publics disposent de leviers d'action</u> pour soutenir les fermes, l'alimentation, la résilience du territoire :

- Connaître votre territoire, les agriculteurs, les enjeux (alimentaires, générationnels,…) pour préserver la plus-value au sein de votre territoire ;
- l'inventaire de leurs terres publiques et les cahiers des charges pour l'attribution des terres
- définir dans votre PST, les priorités d'action pour vos terres : renouvellement des générations, lutte contre l'érosion / les inondations, la biodiversité, l'action sociale, la gestion économique,…
- Identifier les acteurs partenaires : votre administration, l'Agence du foncier agricole wallon, Terre-en-vue, les syndicats agricoles de jeunes (FJA,FUGEA), les ceintures alimentraires, les GAL, etc.
- le cas échéant, une stratégie réfléchie de vente de terres.

RESSOURCES

Terre-en-vue
Www.terre-en-vue.be
https://terresnourricieres.be/

Terre en vue et terres publiques :
https://terre-en-vue.be/presentation/terres-publiques/
https://terre-en-vue.be/IMG/pdf/2022_tev_terrespubliques_web.pdf

Transmission des fermes :
https://www.transmissionagricole.be/

Alimentation et agriculture :
https://www.mangerdemain.be/outils-relocalisation/

PARCEL : Logiciel permettant d'évaluer les besoins alimentaires et offre agricole d'un territoire
https://parcel-wallonie.basic.coop/

Syndicats agricoles :
Www.fugea.be
Www.fja.be

RESSOURCES

College des producteurs :
https://collegedesproducteurs.be/publication/reprise-des-exploitations-quel-est-le-ressenti-des-producteurs/

Observatoire du foncier agricole
https://ediwall.wallonie.be/observatoire-du-foncier-agricole-wallon-rapport-2024-2024-numerique-131346

Agence du foncier agricole wallon – tout savoir sur les baux
https://agriculture.wallonie.be/home/ruralite-et-foncier/foncier/foncier-agricole.html

Bilan agricole par commune et province
https://etat-agriculture.wallonie.be/home/bilans-communaux.html#

Statistiques agricoles
https://etat-agriculture.wallonie.be/home.html#

Législation :
- Code wallon de l'agriculture
https://agriculture.wallonie.be/home/politique-economie/code-wallon-de-l-agriculture.html
- Décret limitant les Fermages
https://environnement.wallonie.be/legis/agriculture/generalites/generalite012.htm
- Loi sur le bail à ferme (intégrée dans le Code civil)
https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/1969/11/04/1969110450